JOURNAL

HELVETIQUE

ο υ

RECUEIL

DE PIECES FUGITIVES DE LITERATURE CHOISIE;

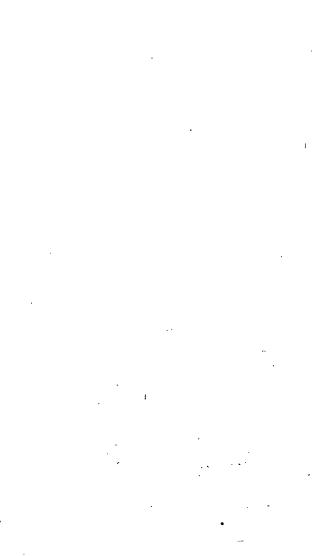
DE POËSIE; DE TRAITS
d'Histoire, ancienne & moderne; de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la République des Lettres; & de
diverses autres Particularités interessantes &
curieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers.

DEDIE AU ROI. FEVRIER 1745.



A NEUCHATEL.

De L'Imprimerie des Journalistes 1745.





JOURNAL HELVETIQUE, DEDIE AU ROL

FEVRIER 1745.

€3<u>---</u>----

%

EXPLICATION

De ce que St. PAUL dit du V. COMAN? DEMENT dans son Epitre aux Ephésiens.

Monsieur,

Vous avez souhaité que je vous rendissement que vous avez remarqué depuis quelque tems, dans la Promesse faite au V. Comandement du Décalogue. Je vous ai dit sur cette nouvelle Explication, tout ce que j'en savois *. Je vous ai marqué de quelle date elle étoit, & qui sont ceux qui nous ont doné les G 2 pré-

F Journ. Helvet. Janvier p. 32.

prémiers cette ouverture. Il s'agit, pour achever cette Matière, d'aplanir un Passage qui vous fait encore quelque peine.

St. Paul exhortant les Entans à s'aquiter

St. Paul exhortant les Entans à s'aquiter de leurs Devoirs envers leurs Parens, rapelle le Précepte du Décalogue, Honore ton Père & ta Mère, & il ajoute, que c'est le prémier Comandement avec Promesse*. Voilà qui fait de la peine. Coment cet Apôtre peut il dire que le V. Comandement est le prémier qui soit acom agné d'une Promesse ? A-t-il oublié celle que renserme le II. Comandement? Peut-on voir une Promesse plus positive, & même plus magnissique que celle de faire miséricorde pendant mille Générations?

pendant mille Générations?

Je sai bien que l'on répond à cela que la Promesse du II. Comandement est générale, & que celle-ci est particulière. Cependant, Monsieur, si vous l'examinez bien, vous trouverez qu'elle regarde particulièrement ceux qui s'éloignent de l'Idolatrie. Quand Dieu dit qu'il punit l'iniquité des Pères sur les Ensans, il entend par ce péché là, le Culte idolatre. Ceux qui le haissent, sont ceux qui abandonent l'Eternel pour servir d'autres Dieux: Ceux qui l'aiment qui gardent ses Comandemens, sont ceux qui s'atachent à lui, & qui cherchent à lui polai-

plaire. Dans ce Comandement tout est rélatif au péché de l'Idolatrie. Autrement pour quoi placer dans cet endroit ces Promesses & ces Menaces? Elles devroient être à la tête ou à la fin du Décalogue. Ge Dieu qui est réprésenté come jaloux, dans le II. Comandement, punit ceux qui servent d'autres Dieux. Ceux qui gardent ses Comandemens, sont donc clairement, dans ce Précepte, ceux qui servent l'Eternel, par oposition à ceux qui servent d'autres Divinités. L'obéissance est mise là pour désigner le Culte. La Promesse du II. Comandement peut donc être regardée come particulière, aussi bien que celle du V.

Coment donc expliquer ce que dit St. Paul, que c'est le prémier Comandement avec Promesse? On dit ordinairement là dessus que la pensée de l'Apôtre est, que c'est le prémier Comandement de la II. Table, qui soit acompagné d'une Promesse. Mais quand ou acorderoit aux Interprètes que l'on peut sous entendre les deux ou trois mots qu'ils veulent supléer ici, ils ne seroient pas fort avancez. C'est quelque chose d'assez froid de faire dire à St. Paul que de tous les Devoirs qui regardent le Prochain, celui d'honorer nos Parens, est le prémier à qui le Législataur ait promis

TOL JOURNAL HELVETIQUE

quelque chose, puis qu'il n'y en a point d'autres qui aïent des Promesses.

Mr. Le Clerc a bien senti cet inconvénient. Il a essaié d'y rémédier par une Remarque critique. Il observe dans une de ses Notes sur Hammond, que le Mot Hébreu, Achad signifie également prémier & seul. Il voudroit donc que l'on traduisit que le V. Comandement est le seul qui ait une Promesse; & il entend come les autres, qu'il est le seul de la II. Table qui ait cet avantage. Mais, Monsieur, vous trouverez dans Grotius une Observation qui nuit beaucoup à cette Explication. C'est que tous les autres Préceptes de cette II. Table sont d'une nature à ne pouvoir pas-avoir une Promesse. Ce sont proprement des défenses de comettre quelque crime. Or les Docteurs Juiss ont remarqué judicieusement, que les Législateurs n'ont pas acoutumé de faire espérer quelque récom-pense à ceux qui s'abstiendront de quelque grand péché, come le Meurtre & l'Adultère. Si l'on joignoit quelque chose à de semblables Loix, pour les rendre respectables, ce seroit plûtôt des Menaces que des Promesses. Le V. Comandement étant positif, étant le seul qui recomande un Devoir, & tous les autres étant des Désenses, il étoit inutile de remarquer qu'il avoit

avoit une Promesse, présérablement aux autres, qui de leur nature n'en comportent

point.

Que voudra donc dire St. Paul dans ce Passage des Ephésiens? Je reconois, Monfieur, qu'ici, come dans bien d'autres ocasions, il est plus aisé de détruire que d'é-difier; il est plus aisé de résuter les autres que de dire quelque chose de satisfaisant. Cependant ce n'est pas tout à fait perdre son tems, que de prouver que quelque en-droit de l'Ecriture Ste est manqué, parce que par la on excite les bons Critiques à travailler à nouveaux fraix, & à faire quelque nouvelle tentative pour découvrir la pensée de l'Apôtre.

Mais pour vous montrer que je ne vou-drois pas que l'on me reprochât que je suis du nombre de ceux qui imposent des sar-deaux aux autres, sans vouloir prendre pour eux mêmes la moindre partie de la Charge, je vai faire quelque ésort pour éclaireir ce Passage. Si je n'y réussis pas, je pourrai par là exciter quelque autre plus habile que moi, à mieux saire.

Je comence par présenter les paroles de St. Paul dans leur entier. Honorez vôtre Pere & votre Mere, dit il, qui est le premier des Comandemens qui ait une Promesse. Afin que vous soiez beureux, & que vous viviez G 4

long tems sur la Terre. Je croi qu'on s'est trompé doublement sur ces paroles. Quand St. Paul dit que ce Comandement est acompagné d'une Promesse, il me semble qu'il n'a pas voulu dire simplement que Dieu y avoit ataché en général quelque récompense, mais il a voulu désigner par la, la Promesse particulière qui est exprimée dans la suite, je veux dire la Promesse d'être heureux, & de vivre long-tems dans le Pais de Canaan. Il saut donc lier ce 3 me Verset avec le second, de cette manière; Honorez vôtre Père d'oùtre Mère, c'est le prémier Comandement qui ait cette Promesse ci, asin que vous soiez beureux, de que vous viviez long tems sur la Terre.

On a remarque bien des fois que la division de l'Ecriture Sainte par Chapitres & par Versets, nuit beaucoup à ceux qui en cherchent le sens. Par là on a détaché des choses qui devoient être nécessairement lices. Et come si la division des Versets n'etoit pas encore un assez grand obstacle à ceux qui cherchent le sens complet d'une proposition, les anciennes Versions avoient encore trouvé à propos de mettre en Parenthèse ces paroles (qui est le prémier Comandement avec Promesse) nouvelle manière de détacher encore davantage ce qui ne Pétoit déja que trop. Mr. Le Clerç lui mê-

FEVRIER 1745. 105

me a rensermé entre deux Crochets ces paroles qui nous embarassent. Je parle de sa Version Françoise du N. T. C est là couper ce qu'il faloit lier. La nouvelle Version de Genève a heureusement rétabli sette haison.

Une seconde erreur qui a fait jusqu'ici manquer le sens de ces paroles, c'est que l'on a trop limité la signification du mot de Prémier. Les uns l'ont restreint à la II. Table de la Loi. C'est là le rer Comandement, disent-ils, de cette partie du Décalogue qui regarde le Prochain Belle subtilité! D'autres l'entendent come si c'étoit le prémier de tout le Décalogue, qui ait une Promesse. Ce sens seroit beaucoup plus raisonable que l'autre; mais, come nous l'avons vù, il ne lui manque que d'être vrai.

Je croi donc que quand St. Paul a dit que le V. Comandement est le 1er qui eut une Promesse, il ne rensermoit pas les Comandemens de Dieu dans le Decalogue seul, mais qu'il avoit en vue toutes les Loix que Dieu avoit donées à son ancien Peuple. Ceux qui ont lû avec quelque atention les Livres de Moise, ont pû remarquer que la Promesse du Païs de Canaan est répétée dans divers endroits. Quelquesois elle est faite d'une manière générale,

mais

mais elle est aussi quelquesois atachée à de certaines conditions. Souvent le Législateur la fait dépendre de l'observation générale de la Loi de Dieu *. Il la fait aussi dépendre de l'observation de certains Devoirs particuliers. Moise dit, par exemple, aux Israëlites; Vous aures des Pierres à peser justes & exactes; Vous ne vous servirez point de faux poids & de fausses mesures; Et voici le Motif pour les y porter, Asin que vos jours soient prolongez dans le Païs que l Eternel vôtre Dieu vous done. La même Promesse est atachée à quelques autres Devoirs particuliers. Il me semble donc que St. Paul veut dire aux Juiss convertis au Christianime, qui se trouvoient dans l'Eglise d'Ephèse; ,, Parcourez tous ces diférens Comandemens que Dieu dona , autrefois à vos Ancètres par Moise, vous , trouverez la Promesse du Païs de Canaan ,, annexée à l'observation de quelques unes , de ces Loix. Mais remarquez bien que la prémière fois que cette Promesse a été atachée à quelque Comandement par-ticulier, ça été à celui d'honorer fon Pére & sa Mére. Cette Promesse d'une , longue prospérité dans ce Païs fertile & ,, abondant, étoit tout ce qui pouvoit flater ,, & intéresser le plus vos Ancètres. Vous

^{*} Voicz Deuter, IV. 40. V. 33. VI. 1, 2, XXXII, 46.47.

, devez donc juger de l'importance du "Devoir par la grandeur des biens qui "leur étoient promis, s'ils l'observoient. Je viens de proposer cette Explication à un de mes Amis, pour savoir ce qu'il en diroit, & il m'a fait une dificulté que je ne vous dissimulerai point. ,, Il est bon, , m'a t il dit, de se tourner de tous les ,, côtez, pour doner un sens raisonable à , ce Passage. Vôtre Explication est lité-, rale, elle ne fait aucune violence aux , termes, & elle ne demande pas que " l'on y suplée rien. On peut cependant " y trouver un petit inconvénient; c'est " que vous faites faire à St. Paul sur le V. " Comandement, une Remarque qui est " plûtôt du génie des Rabins que de celui ,, d'un Apôtre. On sait que les Docteurs ,, Juis aimoient à compter scrupuleusement ,, combien de sois une de leurs Loix se , trouvoit dans les Livres de Moise, où " elle étoit raporté pour la prémière fois &c. " La Remarque que vous prétez à St. Paul " est assez dans le goût de celles des Mas-,, forètes. Ils s'ocupoient de la Critique du ,, Texte Hébreu; mais d'une manière à , doner souvent dans la minucie.

Voici. Monsieur, la Réponse que j'ai faite; vous verrez si elle est satisfaisante. Quand mon Explication auroit le défaut

d'aprocher un peu trop des Subtilités Rabiniques, je pourrois faire remarquer que St. Paul, qui avoit été à l'École de Gamaliel, pourroit avoir encore retenu quelques leçons de ce genre, & rien n'empêche qu'il n'en ait fait usage avec les Juiss. L'Epitre aux Hébreux est remplie de raisonemens acomodez à leur manière de penser. La Remarque dont il s'agit ici est beaucoup moins subtile que plusieurs autres qui se trouvent dans cette Epitre. Ma pensée est le trouvent dans cette Epitre. Ma pensée est que St. Paul dans cet endroit de l'Epitre aux Ephésiens, a observé que cette Promesse de posséder la Terre de Canaan, qui se trouve répétée dans le Corps des Loix de Mosse asser fréquemment, se trouve pour la prémière sois jointe à un Précepte particulier, dans le V. Comandement. Mais ce n'est pas simplement par cette priorité de date que l'Apôtre veut rendre ce Devoir recomandable. Il veut sur soit sais le V. Comesse de l'Apôtre veut rendre ce Devoir gue cette Promesse est sur tout faire sentir que cette Promesse est là dans sa véritable place. Pour s'en con-vaincre il n'y a qu'à se rapeller l'allusion à l'irrévérence de Cam envers son Pére. C'est

ce qui a été dévelopé précédemment *.

Il y avoit beaucoup de Juiss dans l'Eglife d'Ephèle. C'est proprement à eux
que St. Paul rapelle cette Promesse faite anciennement à l'observation exacte de ce

V. Co-

^{*} Journal Helvet, p. 36.

V. Comandement, non pas pour leur faire espérer rien de semblable sous l'Evangile, mais pour leur faire sentir l'importance de ce Précepte. Cet Apôtre en a usé de la même manière à l'égard de quelques autres Devoirs. N'oubliez pas l'Hospitalité, dit-il aux Hébreux, car c'est en l'exerçant, que quelques uns ont reçu chez eux des Anges, fans le savoir *. On voit bien que cela fait allusion à Abraham & à Loth, qui reçu-rent autresois des Envoiez de Dieu **. St. Paul rapelle ces endroits de l'H stoire Sainte, non pour faire espérer encore quelque chose de semblable, mais simplement pour faire sentir l'importance de ce Devoir. Il fait la même chose à l'égard de la Récompense promise dans le Décalogue au respect pour ses Parens.

Cela nous conduit naturellement à la der-

nière Question que vous me faites sur cette Matière. Cette Promesse étant ainsi expliquée par les Règles de la Critique, & adaptée aux circonstances particulières où se trouvoient les Israëlites, on demande quel usage il en faut faire aujourd'hui, & coment les Prédicateurs & les Catechistes, qui expliquent le Décalogue, doivent apliquer cette Promesse aux Chrétiens?

Pour

^{*} Hebr. XIII. 3. ** Genes. XVIII. 3. XIX. 1.

Pour répondre à vôtre Question, je croi qu'on doit comencer par expliquer ce Comandement par raport aux Juiss, & relativement aux circonstances où ils se trouvoient quand Dieu leur dona sa Loi. Quand ensuite on sera l'aplication aux Chrétiens, il sera bon de remarquer en général, que sous cette Oeconomie, Dieu nous fait peu de Promesses temporelles. En particulier il saut désabuser ceux qui s'imaginent encore que Dieu ait promis de faire parvenir à un âge sort avancé ceux qui auront observé ce V. Comandement. Un Prédicateur qui explique le Décalogue, doit s'atacher à guèrir le Peuple de ce préjugé, que le I égislateur ait promis une longue Vie aux Ensans à proportion de leur soumission à leurs Parens.

Il me femble même que ce ne seroit pas un hors d'œuvre ni une digression inutile de faire sentir qu'une longue Vie n'est pas un avantage aussi réel qu'on le croit otdir nairement. Pour se désabuser la dessus, on n'a qu'a faire bien atention aux insirmités ordinaires de la Vieillesse dans cet âge qui est la décadence de la Vie, nos forces s'asoiblissent sensiblement. Nous ne marchons plus que pesamment & ayec peine. Le plus souvent nos membres treinblent. Nos sens sont émoussez. Les Alimens

mens ne flatent plus agréablement nôtre palais, & nous ne mangeons que pour conserver nôtre vie. La surdité ne manque guère d'acompagner aussi la Vieillesse. Cette incomodité nous prive presque entiérement de la Société des autres Homes. Alors pour n'être pas à charge à nos Amis, nous somes réduits à nous concentrer en nous mêmes, & à nous entretenir avec les Morts par la lecture. Trop heureux encore, si la vue, afoiblie ordinairement par l'âge, nous laisse cette ressource. Si les yeux nous manquent, on conçoit aisement que ee n'est pas un état à envier que celui d'un Vieillard livré à ses seules Réssexions. Elles sont, pour l'ordinaire, sort tristes, & se ressentent de l'humeur chagrine, qui domine la Vieillesse. L'Esprit est fort dépendant du Corps, & baisse aufsi fort souvent à cet âge là. Outre la mémoire qui ne nous sert plus, l'Ame ne sait plus ses sonctions come auparavant. L'asoiblissement de cette noble faculté ne peut que saire beaucoup de peine.

Mais suposons que nous pussions encore jouir d'une parsaite santé dans la Vieillesse, que le Corps & l'Esprit se trouvent encore bien disposez, nous ne saurions au moins nous flater d'être à couvert de divers accidens extérieurs, que l'on peut regarder nous mêmes, & à nous entretenir avec

cidens extérieurs, que l'on peut regarder

come l'apanage d'une longue Vie. Juvenal nous en a fait une peinture bien vive.

" Quand on conterveroit, dit il, la vi-" gueur des Sens, & la force de l'Esprit, " il faut être tèmoin de la Mort de vos " Enfans, de celle d'une Femme que vous " aimez, de celle de vos Fréres & de " vos Sœurs, quelle douleur! Le suplice " naturel de ceux qui vivent long tems est " de voir renouveller continuellement leur " Deuil. Ainsi toute leur Vie se passe dans " la tristesse & dans les pleurs *.

Ce même Poete ajoute qu'une longue Vie nous expose à bien d'autres maux; Mauvailes Afaires, Procès, Perte de Biens qui nous étoient nécessaires. On ne voit que trop de Vieillars, dit-il, abandonez à leur misérable sort, & qui reconoissent eux

mêmes qu'ils ont trop vécu.

Si l'on vouloit tourner la chose d'un côté plus moral, & qui conviendroit encore mieux à la Chaire, on pourroit faire voir aux Chrétiens, qu'une longue Vie est ordinairement une longue suite de péchez, & que ceux dont Dieu prolonge les jours, auront un plus grand Compte à rendre que les autres.

* Ut vigeant sensus animi, ducenda tomen sunt Funera gnatorum & c. Juven Sat. X. v. 240.

FEVRIER. 1745. 113

Un Moraliste qui traiteroit cette Matière ex prosesso, pourroit ensuite aprendre aux Homes un secret pour vivre long-tems, sans sentir les inconveniens & les infirmitez de la Vieillesse, c'est de faire un bon usage de la Vie. C'est ce que le Spectateur Anglois a établi d'une manière bien judicieuse. Le tems de la Vie, dit-il, ne doit pas se compter par le nombre des Années, mais par l'usage que nous en avons sait, de même que l'étendue du Terroir n'est pris ce qui done la valeur à un Bien sond, mais plûtôt son Revenu annuel.

Cette ingénieule pensée n'est rien moins que nouvelle. Elle se trouve déja dans le Livre de la Sapience. " Ce qui rend la " Vieillesse vénérable, dit cet Auteur, ce " n'est pas la longueur de la Vie, ni le nomme des Années, mais la prudence de l'Hoë, me lui tient lieu de Cheveux blancs, & " la Vie sans tache est une heureuse Vieil-" lesse... Arrivé en peu de tems à la per" fection, il a rempli la course d'une lon. " gue Vie **. Clement Aléxandrin a emploié cette pensée. Ce n'est pas, dit il, de celui qui a vécu plusieurs Années, que l'on peut dire qu'il a eu une heureuse Vieillesse, mais de

Sapience IV. 16.

⁴ Le Speciat. Tom. III. Difc. LXIII. Voiez aussi Journs Helvet. Octobre 1741. pag. 958.

celui qui aïant bien emploié le tems qu'il a

vecu, seroit digne de vivre toujours.

Après qu'un Prédicateur qui explique le V. Comandement, aura défabusé les Chrétiens sur cette prétendue Promesse d'une longue Vie faite aux Enfans soumis à leurs Parens, il me semble qu'il devroit aller Il faudroit encore faire sentir plus loin. que ce Précepte est d'une nature à ne devoir pas s'atendre à en être récompensé, au moins dans cette Vie. La raison en est sensible. C'est que ce que nous faisons pour nos Parens est proprement un acte de reconoissance. C'est un retour des soins qu'ils ont pris de nôtre Education. Nous ne faisons donc que païer une Dette, en leur rendant une partie de ce qu'ils ont fait pour nous dans nôtre Enfance. St. Paul, dans l'endroit où il rapelle ce V. Comandement, comence par établir la justice de ce Devoir. Enfans, dit-il, obeiffez à vos Peres & à vos Méres, parce que cela est juste *. Qu'y a-t-il de plus naturel, de plus juste que d'être soumis à ses Parens, que d'aimer, que d'honorer ceux à qui, après Dieu, nous devons la Vie? Qu'y a-t-il de plus raiso-nable que d'affister de nos Biens dans le besoin, ceux qui nous les ont donez, ou qui nous ont au moins mis en état de les aque-

aquerir? Quels soins ne prennent pas les Parens de nourrir & d'élever leurs Enfans, dans un âge incapable de se passer du secours d'autrui? Que de soins, que de solicitudes, que de peines pour les entretenir, pour fournir à tous leurs besoins, & pour + leur doner une Education propre à les ren-dre heureux? Que ne doit-on pas à un Pére qui use sa Santé, qui abrège même ses jours pour établir avantageusement des Enfans qui doivent lui survivre? D'un autre côté, que ne doit-on pas à la tendresse d'une Mere qui ne soupire que pour le bonheur de ses Enfans? Que de fraïeurs. que de larmes, a la seule aparence d'une legere Maladie! Il faudroit donc être dénaturé pour manquer à ce que l'on doit à ses Parens; tout le monde en convient, Mais je vai plus loin, & je ne crains pas d'être contredit si j'avance que c'est la marque d'un mauvais cœur que de prétendre exiger quelque récompense pour s'être aquité d'un devoir aussi juste. Si Dieu en promit une autrefois aux Juiss, pour avoir rempli une obligation si naturelle & si indispensable, nous devons dire qu'il en usa ainsi à cause de leur grossiéreté, ou come parle l'Ecriture à cause de la dureté de leur Cœur. Mais il seroit indigne d'un Chrétien de rendre à ses Parens un honeur & des services si intéressez.

Mais quoi que dans cette ocasion nous ne devions point agir par un motif d'intérêt, il y a cependant encore aujourd'hui sous l'Evangile, une récompense atachée à l'obésssance & à la soumission des Entans. Il est certain que ceux qui honorent leurs Péres & leurs Méres, sont pour l'ordinaire plus heureux sur la Terre, que ceux qui manquent de respect pour eux. Les instructions, les avis que les Parens donent à leurs Enfans, leur sont très salutaires. Ceux même dont la conduite n'est pas fort régulière ne laissent pas de doner des instructions qui peuvent mettre dans le bon chemin. Les Enfans qui honorent leurs Péres, profitant de leurs leçons & de leurs confeils, tiennent donc une conduite sage & règlée, qui rend leur Vie tranquile & heureuse, & qui les garantit de diverses disgraces, qui sont les suites du dérèglement. Ceux au contraire qui n'ont pas les égards qu'ils doivent avoir pour leurs Pa rens, & qui méprisent leurs Conseils, s'abandonent par cela même à divers vices qui troublent leur repos, & qui leur causent bien des amertumes. Ns vivent, par exemple, dans l'oisiveté, dans la débauche; ils font mille actions étourdies, non seulement contraires au repos de leur Vie, mais qui vont même trés souvent jusqu'à en abrèger le cours.

FEVRIER 1745. 117

On peut donc dire qu'il y a une récompense dans cette Vie même atachée à la pratique de ce Devoir. Mais il ne faut pas douter que dans la Vie à venir il n'y en ait une tout autrement intèressante. Dieu est assez libéral pour récompenser magnifiquement des Vertus auxquelles la Nature seule nous oblige d'une manière indispensable. Ici je souscris volontiers aux Sens Missiques que les Prédicateurs donent à la Terre de Canaan promise aux Enfans obéis sans. Quand ils disent aux Chretiens que la Terre promise à leur égard, c'est la Félicité du Ciel, ils ne disent rien que de juste. Je suis &c.



REMARQUES

Sur un Extrait des Lettres de CALVIN à l'Aoues de Bourgogne.

Monsieur,

Ous avez vû dans le Journal Helvétique * un Extrait des Lettres de Calvin à un Seigneur du Brabant, conu sous le nom de Mr. de Falais, que Wetstein publia l'Année dernière, sur les Originaux, qui lui étoient tombez entre les mains. D'autres lournaux ont auffi rendu raison de ce Recueil **. En dernier lieu, les Mémoires de Trevoux en ont aussi fait mention ***. Je fai que vous ne lifez pas ce Journal, mais vous ne serez pas fache que l'on vous informe de ce qu'ils en ont dit. Vous jugez bien d'avance que les RR. PP. qui donent ces Mémoires au Public, n'auront pas manqué d'y exhaler leur mauvaile

^{*} Journ. Helvet. Mai 1744. Art. III. ** Bibliot. Raisonée, T. XXXII. p. 162.

^{*+*} Mem. de Trevoux, Aout 1744. p. 1506.

fe humeur contre le Réformateur de Genève.

Les Gens de Lettres qui lisent réguliérement ce Journal, y remarquent beaucoup d'inégalité, soit pour les choses, soit pour le Stile. Il passe par tant de diférentes mains, qu'il feroit dificile que la chose sut autrement. Mais on a remarqué en même tems qu'une Matière sur laquelle il se soutient invariablement, ce sont les Sujets de Controverse. Là dessus vous y voiez toujours le fiel le plus amer qui dicte fréquemment à ces Journalistes des jugemens précipitez & injustes. L'Extrait qu on y a doné des Lettres de Calvin, en sournit plus d'un exemple.

On a vû dans la Présace de ce Recueil

On a vû dans la Préface de ce Recueil publié en Holande, ce qui brouilla Calvin & Mr. de Falais. La rupture vint à l'oca-fion de Bolsec. Voici coment les Journa-listes de Trévoux racontent la chose.

" Bolsec, Apostat de l'Eglise Romaine " & autresois de l'ordre des Carmes, n'é-" toit point du sentiment de Calvin sur la " Prédestination, & sur la Grace. Cette " oposition de sentimens sur ce qui atira " à Bolsec une tempête terrible, & come " Mr. de Falais l'honoroit de son amitié, " ce sur aussi l'ocasion de la brouillerie " entre Calvin & ce Seigneur. Un jour " qu'on

ny qu'on débitoit au Prêche les Dogmes, cruels de la Réprobation antécédente, de la Volonté de Dieu fixée aux seuls prédessinez, Bolsec se leva contre le Prédicant, & sit scandale dans l'Assemblée. On auroit dû le résuter par de bones raisons, mais cette voie étoit trop longue & trop dangereuse. Calvin prit la plus courte & la plus sure; il sit si pien auprès des Magistrats, que le paut vre Bolsec sut mis en prison, ajourné, interrogé, condamné,.

Ce Narré a besoin d'être rectissé. S'il n'est pas exact, ce n'est pas tout à fait la saute des tournalisses, puis que l'Editeur de Holande. dans sa Présace, s'est mépris le prémier sur quelques Faits. J'ai écrit à Genève à un de mes Amis, qui a sort étudié l'Histoire de sa Patrie, & qui m'a éclairci l'Afaire de Bolsec. Il m'a apris qu'il y avoit autresois à Genève un usage, qui n'est guère conu que de ceux du Pais, & qu'il faut savoir pour bien juger de l'action de Bolsec. Ce n'est point pour le charger davantage que je vai vous l'expliquer, au contraire c'est pour le disculper un peu, & par là Monsieur, vous pourrez juger de mon impartialité.

Il faut donc savoir qu'autrefois à Genève tous les Vendredis matin, on faisoit un

121

Discours François sur quelque point de Religion, pour instruire le Peuple. Ce n'étoit point proprement un Sermon, come l'ont crû tous ceux qui ont raporté l'Afaire de Bolsec. Le Ministre qui étoit chargé de cette instruction, ne mon oit point en Chaire. Il se plaçoit simplement dans le Chœur, & prononçoit son Discours d'un lieu un peu élevé. Il ocupoit pour cela le même Siége d'où le Recteur de l'Académie fait sa Harangue le jour des Promotions du Colège. Ce qu'il y avoit de singulier dans cet Exercice, c'est que chaque Particulier étoit autorisé, quand le Discours étoit siu, à proposer ses doutes, & à faire des discultés, s'il lui en étoit venu quelqu'une dans l'Esprit. Il est resté encore quelque chose de cet usage dans l'Essise de Genève. Le Sermon du Vendredi matin s'apelle le Sermon de la Congrégation. C'est tin s'apelle le Sermon de la Congrégation. C'est le nom que l'on donoit à cet ancien Exercice. Chaque Passeur en est chargé à son tour, & ce Sermon est sujet à la Censure de l'Assemblée des Ministres, qui se forme immédiatement après.

Bolsea ne fit donc que suivre l'usage, en faisant des Objections contre la Doctrine de la Prédestination, & jusques-là il ne sau-roit être blamé. Il ne taut donc pas se récrier sur sa témérité d'avoir interrompu

le Prédicateur. Il ne l'interrompit point. Il atendit sa fin du Discours, & alors il fit ses dificultés, ce qui étoit libre a lui. & à tout autre.

. On auroit dû réfuter Bollec, ajoute " le Journaliste, on auroit dû le réfuter , par de bones raisons; mais cette voïe ,, étoit trop longue & trop dangereuse,, Calvin prit la plus courte & la plus fûre; , il fit si bien auprès des Magistrats que ,, le pauvre Bolsec sut mis en Prison, in-

" terrogé, condamné.

Calvin prit la voïe la plus courte, c'est-àdire la plus courte dans l'Esprit des Journalistes, car selon l'Histoire, il résuta Bolfec fort amplement & par de longs raifonemens. Il est bon d'entendre Spon la dessus. Voici coment il raconte le fait, & mon Ami m'assure que sa narration est tout à fait conforme aux Régitres publics.

, Bolsec prit un jour la parole après la " Prédication, en pleine Assemblée, & , chargea les Protestans de faire Dieu Au-,, teur du péché, & coupable de la con-, damnation des Méchans, come si Dieu ,, eut été un jupiter ou un Tiran*; ajou-.. tant

^{* 11} ajouta, & un Tiran qui auroit pour règle de sa conduite, cette Maxime, Sic volo, fic jubeo; fit pro ratione Voluntas. Il acufa ensuite les Ministres d'avoir, dans leur Version Françoise, filisié plusieurs Passages . de l'Ecriture bainte, qui regardent l'Election.

tant qu'on vouloit faire bouclier de quels ques Passages de St. Augustin : mais que ni lui, ni les Anciens Docteurs de l'Eglise n'avoient point été dans ce sentiment, dont il exhortoit de se garder, come d'une nouvelle & pernicieuse Doc-, trine. Calvin étant arrivé dans l'Afsemblée pendant le Discours de Bolsec, il l'écouta sans l'interrompre & sans se faire voir. Après qu'il eut tout dit, il se présenta, & lui répondit de point en point, l'espace d'une bone heure; & outre une infinité de Passages qu'il alé-, gua, il en cita tant de St. Augustin, qu'il , sembloit qu'il les eut étudiez tout un jour, , ce que chacun admira. Il ajouta pour con-,, clusion, Et plut à Dieu que celui qui a voulu ,, citer St. Augustin, en eut vû quelque chose ,, de plus que la couverture!*

Pour juger encore mieux si l'on ne se mit point en peine de raisoner avec Bolsec, je vous prie, Monsieur, de jetter les yeux sur ce qu'en dit le Dictionaire de Baile. Des qu'on eut apris, dit-il, les conversations que Bolsec avoit eues avec certaines Gens à Genève pour les infecter de son Pélagianisme, Calvin l'alla voir, 3 le censura doucement; ensuite il le sit venir chez lui, 3 tâcha de le tirer d'erreur: Mais cela n'empecha point Bolsec.

^{*} Spon, Hist. de Genève sur l'an 1551.

sec de se produire en public avec un Discours rempli d'insultes contre la Prédestination éternelle *.

Il est vrai qu'apres cette Dispute dans le Temple, un Auditeur de la Justice inférieure, qui avoit été présent à cette Scène, irrité contre Bolsec qui s'étoit servi d'invectives violentes contre le sentiment reçû, crût devoir le faire conduire en Prison, come un Brouillon & un Séditieux.

La Question sut encore discutée fort ampiement dans la Prison, & de vive voix & par écrit. On consulta ensuite les Eglises de Suisse, pour savoir leur sentiment sur cette ataire., Calvin pour parvenir à ses fins, dit le Journalisse, demanda l'avis des, Eglises Suisses, en leur infinuant ce qu'il, souhaitoit d'elles. Nous voudrions, dit-il, purger nôtre Eglise de cette Peste, de manière qu'en étant chassée, elle ne puisse pas, nuire aux Eglises voisines **. Le Réformanteur vouloit qu'on purgeât la Terre de, cette Peste publique, c'est-à-dire qu'on, lui sit le même parti qu'à Servet, qui sut prusé deux Ans après.

Cette interprétation est des plus violentes.

Diction. Critique, Att. Bolsec.

"" Calv. Ep. 133. Ministris Helvetiis. Nos vero
sie Ecclesiam nostram cupim is hac peste purgari, ne inde
sugara vicinis noceat.

FEVRIER 1745." 125 tes. C'est nôtre Eglise que Calvin vouloit purger de cette espèce de Peste, & non pas la Terre. Mais le sens le plus odieux est celui qui plait le plus à nos sournalistes. Il est vrai que dans la Préface des l'ettres publiées en Holande, il paroit qu'on a déja atribué à Calvin ce dessein funcse, avec cette diférence cependant, qu'on y a mis une alternative. Ces paroles de Calvin, dit l'Editeur, portent affez clairement qu'il faloit, ou mettre Bollec à mort . ou le laisser creupir dans le Cachot pendant toute sa vie. Mais, Monsieur, nous devons nous défier un peu de cet Avertissement préliminaire. Il y a tout lieu de soupçoner qu'il vient d'un Faux-Frére, qui sous de belles aparences, travaille dans le fond à décrier Calvin. Ses intentions n'ont pas été bien droites en publiant ce Recueil. Son Caractère doit donc déja nous rendre suspectes

On a vû dans la Bibliotèque Raisonée une Lettre d'un Bibliotécaire de Genève, qui a déja doné un sens adouci à ces paroles de Calvin. Il vouloit dire aparemment, dit-on, que quand on auroit banni Bolsec de Genève, Messieurs de Suisse devoient aussi l'exiler de chez eux, asin, qu'il ne les insectat pas de ses

sentimens *.

la plûpart de ses Gloses.

Il est fort vraisemblable que ce Résormateur ne demandoit par là autre chose sinon que la Suisse concourut avec Genève pour exiter aussi Bolses du Païs. Voici quelques Réslexions qui doivent saire prévaloir

cette Explication.

Il y avoit plusieurs Ministres Suisses, sur tout dans l'Eglise de Berne, qui n'e-toient point pour le Sistème rigide de la Prédestination, come Calvin, & qui croioient qu'on devoit le suporter mutuellement sur ces Questions dificites & épineuses. Celà paroit clairement par la belle Réponse qu'ils firent a l'Eglise de Genève, & qui est digne des Siecles Apostoliques. Cette Lettre est un modèle de Sagesse & de Modération. On en a raporte quelques endroits dans les Notes ajoutées à l'Histoire de Genève de Spon *. Calvin ne pouvoit pas ignorer leurs sentimens. D'un autre côté, come le dit fort bien Mr. de la Chapelle dans une Apologie de ce Réformateur, inscrée dans les prémiers Volumes de la Bibliothèque Raisonée ** , Calvin n'étoit pas un sot. Coment donc se figurer qu'un habile Home come lui, ait demande aux Ministres de Berne leur consentement pour faire brûler Bolsec? Mais on conçoit allement que le fai-

^{*} Hist, de Genève 173J. in 4to p. 292.

faisant envisager come un Esprit brouillen & pétulant, qui répandoit avec chaleur & emportement, des sentimens qui alloient jusqu'au Pélagianisme, il étoit a propos de l'écarter & de Genève, & du Pais voisin.

Enfin l'événement est le meilleur Comentaire de la pensée de Calvin. Boltec suit exilé de Genève. Il est vai qu'il trouva d'abord un assile en Suisse; mais n'aïant pas sû se moderer dans ce Païs la & s'y étant trop sait conoitre, Calvin revint à la charge, & sit semir aux Seigneurs de Berne la nécessité d'envoïer Boltec plus loin. On voit dans la Vie de Lalvin, écrite par Béze, que le Résonnateur étant allé à Berne, & s'étant plaint de Bolsec qui ne cessoit de le décrier, & d'invectiver contre lui, come s'il saisoit Dieu Auteur du péché, Messieurs de Berne, sans prononcer sur le sond de la Question, ordonérent à Bolsec de se retirer hors du Païs.

Le Journaliste fait ensuite sentir le changement qui est arrivé depuis ce tems-là, dans la Théologie de Genève. ,, Voilà ,, donc, dit-il, tous les forfaits de Bolsec. ,, Aujourd'hui que l'Arminianisme domine ,, en Holande & à Genève, la Doctrine ,, de Bolsec seroit regardée come Ortho-,, doxe, & il n'y auroit plus que quelques ,, Vieux Ministres Disciples de Jurieu, ou ,, quel-

quelques Réfugiez, prétendus Disciples de St. Augustin, qui s'en scandalile-roient... C'étoient là sans doute, ajouteil à l'ocasion de la Procedure contre Bollec, c'étoient là les Préliminaires du Sinode de Dordrecht, qui rejette de l'Egife toute Autorite infaillible, & qui ne laisse pas après cela de fraper d'Anathè-,, me quiconque ne se rendra pas au Jugement des Ministres & de leurs Con-", fistoires; mais parce que l'on a pénétré ", l'inconséquence de ce Conciliabule, on ", s'est acoutumé à Genève & en Holande à se moquer de ses Décrets.... Notez pourtant que les Ministres Holandois & ,, Genevois, qui font si peu de cas des , Ordonances de Dordrecht, jurent gra-, venient à leur reception, de les obser-, ver toutes.

Vous pouvez juger par ce dernier trait, Monsieur, de la justesse du reste. Je me suis trouvé à Genève, à la réception de quelques uns de leurs Ministres, & assurément il n'y sut fait aucune mention du Sinode de Dordrecht, ni de ses Canons. Aïant pris langue là desses, on me dit qu'il y a près de quarante Ans que les choses sont sur ce pié-là. Pour la Holande, il pourroit être qu'il y a encore un Formulaire de Doctrine que seux qui enseignent ne

ne doivent pas contredire. Mais c'est un jugement fort témeraire que de prétendre que ceux qui le fignent, agissent contre leur conscience. Nos Journalistes ne craignent ils point cette grave Censure de St. Paul, Qui étes vous, vous qui jugez ainsi

Ils veulent que tout le Clergé de Genève foit devenu Arminien. Je veux bien suposer la chose pour un moment. Ne vous semble t il pas que si notre Théologie s'est si fort aproché de celle des Molinistes, nous devrions comencer à devenir Amis. Cependant tout le reste de leur Extrait est également violent contre nous. Avouez, Monsieur, que voila des gens de bien mauvaise humeur: On ne sait par où les pren-dre. Si nous somes pour la Prédessination absolue; Cela sent le Jansénisme, & par consequent nous devons nous atendre à une guerre des plus vives. Si nous adou-cissons un peu le Sistème, si nous le fai-sons ressembler au leur, nous n'y gagnons rien, nous ne les adoucissons point par la, & ils se tiennent également éloignez de nous. Dites nous, s il vous plait, sur quel ton il faut le prendre avec eux. Ne vous rapellez vous point cet endroit de l'Evan-gile où J.C. tait un reproche aux Juifs, qui revient à ceci., A qui comparerai je

, cette Race? Il leur arrive come aux En-, fans qui jouent dans les Places publi-, ques, & qui disent à une autre Troupe , de jeunes gens; Nous vous avons chanté , des airs lugubres, & vous n'y avez , point répondu. Nous avons ensuite joué , sur la flute des airs plus gais, & qui , devoient être de vôtre goût; mais ils , ne vous ont pas agréé non plus.* Il s'en faut bien que la Théologie de

Il s'en faut bien que la Théologie de Genève & de Holande ait autant changé que le prétendent les Journalisses. Mais quand il y seroit arrivé quelque petite variation, on devroit la regarder come une suite naturelle de l'Examen, qui est le grand principe de la Résormation. Nous avons répondu bien des sois aux Catholiques Rom, sur les changemens qu'ils nous reprochent. Mais ils nous forçent à répé-

ter nôtre Réponse.

,, Vos Docteurs ne sont point sondez

,, à nous insulter sur nos Variations, leur
,, disons nous donc encore. Un tel re,, proche est capital contre vous. Les Dé,, cisions d'un Tribunal infaillible ne doi,, vent jamais varier; mais pour ce qui est
,, de nos Variations, elles prouvent seule,, ment que nous ne somes pas des opi,, niatres; elles prouvent que nous somes

, G2-

Matth. XI. 17.

dans

, capables de nous corriger, & de faire , mieux dans un tems que dans un autre, , que nous ne somes pas au dessus de , l'erreur, que nous pouvons être expo-.. sez à des éblouissemens & à des inad-,, vertances; que des usages que nous dé-(,, faprouvons aujourd'hui fur de nouvelles , lumiéres, ont pû avoir lieu parmi nous, ,, le trop de rigueur, par exempie, con-, tre certaines opinions. Nous somes assez " fincères & assez modestes pour en faire , l'aveu. Dailleurs nos Décissons n'étant , que des Décissons de Discipline, de , précaution, de prudence, & non pas " des Décisions de Foi, elles ont pû va-,, rier suivant les circonstances, sans que , ce changement doive nous exposer à " des reproches de légéreté.

· Le Journaliste revient à Bolsec & à Mr. de Falais. Les voilà donc brouillez avec Calvin, ajoute t-11, & l'on dit que cela contribua à les faire rentrer dans l'Eglise Catholique. Pour Bolsec nous le leur abandonons sans regret. Mais pour Mr. de Falais, ils nous permettront de le revendiquer: Dans l'Avertissement qui est à la tête du Recueil des Lettres, on a prouvé fort clairement que ce Seigneur mourut bon Protestant. Malgré ces raisons, les Journalistes de Trévoux veulent toûjours suposer qu'il est mort I 2

dans le sein de leur Eglise. A eux permis, pour leur consolation, de se repaitre de cette flateuse idée.

Pour Bolsec, ils prouvent fort bien son second changement de Religion. Ils nous aprennent qu'il écrivit depuis, la Vie de Calvin & celle de Bèze, en stile d Homme qui n'avoit plus de comerce avec leur Eglise.

", Bèze de son côté, continuent ils, a ", dit tout le mal qu'il a pù de Bolsec: Le ", singulier est que Mr. Baile, dans son

" Dictionaire, debite sur la foi de Bèze,

, toutes les lotises que celui-ci dit de

,, Bolsec, & qu'il ne peut soussir en mê-,, me tems aucun des traits que Bolsec met

, fur le compte de Calvin. Cela s'apelle

,, un poids & un poids.

N'êtes vous pas édifié, Monsieur, d'entendre ces RR. PP. doner des leçons d'impartialité, & cela dans un Ouvrage ou le desintèressement brille autant que dans leurs Memoires? Et à qui done-t-on ces leçons? A un Ecrivain come Mr. Baile. Que cela sied bien à ces Journalistes! Je crains seulement que quelque Ami de cet. Auteur ne leur aplique cette Censure de l'Evangile qui vient si naturellemet dans l'Esprit, Otez premièrement la poutre qui est dans vôtre œil, & ensuite vous penserez à ôter le fetu qui est dans l'œil de vôtre Frère*. Cet

^{*} Matth. VII. 5.

133

Ami n'auroit pas même l'atention que j'ai eue d'ôter le titre un peu odieux qui se trouve à la tête de ce Passage.

" Il faloit, ajoute le Journalisse, ou mettre les deux Parties hors de Cour & " de Procès, ou bien croire quelque chose " de ce que dit Bolsec contre Calvin, si " l'on vouloit faire passer quelques unes " des Anecdotes de Bèze contre Bolsec.

Voilà Béze & Bolsec come des Tèmoins du même poids, c'est-à dire come aussi suspects l'un que l'autre. On ne peut qu'être choqué du paralièle. Bolsec à côté de Bèze: n'est assurément point dans sa place. Il est vrai qu'ils sont l'un & l'autre un Article du Dictionaire de Baile, & qu'ils y sont même assez voisins. Mais entre leurs caractères la distance est des plus grandes. Mr Baile nous représente Bèze come un Home de naissance, come un véritable Savant, qui a très bien figuré dans le Parti Protestant. Pour Bolsec voici ce qu'il en dit.

, Bolsec seroit un Home tout à fait , plongé dans les ténèbres de l'oubli, s'il , ne s'étoit rendu fameux par certains , Ouvrages sa'iriques, que les Moines & , les Missionaires citent encore. Il sut , chassé d'auprès de la Duchesse de Ferrare. , Il vint en suite à Genève où il voulut

34 Journal Helverique

, trancher du Théologien. Il dogmatisa, fur les Principes de Pélage. Chasse de Genève, il alla reprendre en France, sa prémière Religion & sa Profession de Médecin. Il changea souvent de demeure. En 1582, il étoit à Lion. Il sit imprimer alors à Paris un Ouvrage, contre de Béze. Cette Vie, & celle de Calvin, qu'il publia en 1537, sont entiérement indignes de foi. L'Auteur, les a écrites rempli de ressentiment, & il a été convaincu de calomnie sur les faits les plus atroces. L'Esprit de vengeance qui l'animoit doit nous rendre suspectes de fausseté toutes ses Historiettes.

Voila le grave Auteur de qui les Journalisses voudroient que Mr Baile eut emprunté des Mémoires touchant Calvin. Ils
ne se sont pas expliqués bien ouvertement
sur la nature des Anecdotes qu'il faloit faire
valoir. Voici celle qui a fait le plus de
bruit & le plus de chemin, celle qui a
sur tout sait conoitre Bolsec. Il assure dans
la Vie de Catvin qu'il sut convaincu à Noion
d'un péché énorme, & qui mérite la peine
du seu, mais qu'il sut condanné seulement
à la fleur de lis, son Evèque aïant intercedé pour lui, asin qu'on modérat la peine *.

* Ia Vie, Mort & Doctrine de Jean Calvin, écrite par Maire Hierome Hermes Bolice, à Lion 1577. Chap. X

I es Controversisses saisirent avec avidité ce trait infamant, & tous, jusqu'au Cardinal de Richelieu, dans sa Methode pour convertir ceux qui se sont séparez de l'Eglise*, ont doné ce Fait pour indubitable. Mais depuis cinquante ou soixante Ans, les Ecrivains qui ont eu un peu à cœur leur réputation n'ont plus ofé parler de la fleur de lis de Calvin. Le Jésuite Maimbourg qui a écrit Son Histoire du Calvinisme avec un front d'airain, & qui n'est pas Home à lâcher prise qu'à bones enseignes, après avoir raporté quelques unes des raisons que les Protestans alèguent pour résuter l'acusation de Bolsec, déclare qu'il l'abandone. Je veux donc bien, dit-il, puis qu'il plait ainsi à Messieurs nos Protestans, ne pus croire cette infamie de l'Auteur de leur Se&e **. Mainbourg va encore plus loin. Il dit roude-ment, en parlant de la Vie de Calvin écrite par Bolsec, que c'est une Satire & une invecti-ve continuelle plutôt qu'une Histoire.

Quand on parle des Anecdotes de Bolsec contre Calvin, la prémière qui vient dans l'Esprit est donc le chatiment infamant que

* Le Cardinal de Richelieu sit toutes les perquisitions imaginables pour trouver quelques preuves de cette prétendue sietissure de Calvin. Voiez là dessis une Anecdote curicuse dans la Bibliot. German. T. XXXII. p. 201.

^{**} Maimbourg Hift, du Calvin. Liv. IV. p. 336.

ce Médecin lui fait subir à Noion. Cependant j'ai de la peine a me per uader que c'ait été ce qu'avoient en vüe les Journalistes, quand ils ont dit que Mr. Baile auroit dù faire uiage des Memoires de Bolsec. On ne peut plus renouveller cette acusation sans vouloir rompre tout à fait avec l'honeur. Il est donc dificile de se persuader que leur pensée ait eté que l'Auteur du Dictionaire Critique devoit apuier ce fait, où au moins le raporter tout uniment. Cependant sans être taxé d'avoir fait un jugement témiraire, on peut bien soupconer que voici quelle a eté l'intention des Journalistes. On sait que quand Mr. Baile composa son Dictionaire, il n'etoit rien moins qu'un zèlé Protestant. Il se plaitoit a y répandre par tout son Pirrhonsime historice Médecin lui fait subir à Noion. Cepenrépandre par tout son Pirrhonsine historique. On auroit donc vû avec plaisir qu'en raportant l'acusation de Bolsec il l'eut rangee parmi les choses problèmatiques, qu'il eut aporté quelques raisons pour & contre, & qu'il eut laissé son Lecteur indécis Mais qu'a fait Mr Baile? Au lieu de faire

Mais qu'a fait Mr Baile? Au lieu de faire les fonctions d'un Raporteur qui laisse le fait indécis, il agit en juge intègre & celairé. Il creuse cette afaire avec une grande sagacité. Il dévelope tout le mistère d'iniquité. Outre les preuves que d'autres avoient déja aportées pour faire voir la faus-

fausseté de cette acusation, il en alègue de nouvelles de son chef, par où il demontre que si l'acusation de Bossec est la plus noire de toutes les Calomnies, c'est en même tems la plus grossière & la plus in-soutenable *.

Mr Baile a fait voir que le ressentiment de Bolsec contre Calvin devoit seul rendre son Histoire fort suspecte. Florimond de Rémond, si passioné lui-même contre les Protestans, & que Maimhourg cite continuellement dans son Histoire du Calvinisme, ne laisse pas de reconoitre que Bolsec est un Auteur trop passioné. Il dit nettement que la baine a plus de pouvoir sur lui que la vérité. Cependant un Temoin aussi recu-fable a été cité gravement par je ne sai combien d'Auteurs. , On voit ici, con-,, clut Mr. Baile, jusqu'où peuvent aller les , préingez en matière de Religion, jusqu'où , des gens qui se disent Chréciens, portent , leur zèle avengle & furieux, puis qu'un , Moine devenu Médecin Protestant, & ,, puis Medecin Papiste, chassé deux ou ,, trois fois avec note d'infamie, des lieux ,, où il s'etoit établi, ne produit pas plù-,, tôt l'aculation la plus mal bâtie, & la " plus

^{*} Diction. Critique; Articles de Bolsec & de Berrelier. Voiez aussi la Critiq. générale de l'Hist, du Calvinsine Leure XI. Art. VIII.

n plus mal prouvée du monde, qu'on l'an dopte, qu'on la fait passer de Livre en
Livre, qu'on en tire mille consequences,
que les Auteurs de la prémière volée,
le grand Cardinal de Richelieu même,
la proposent aux Hérétiques, come un
moien ésicace de conversion, & tout
cela AD MAJOREM DEI GLORIAM*.

Vous savez, Monsieur, que c'est là la Dévise de la Societé. Ne sojez donc pas surpris si cette Réslexion & toute cette discussion sur l'acusation de Bolsec, a déplu. Au lieu de cet Examen si aprosondi, on auroit voulu que Mr. Baile, sans écouter ni Bèze ni Bolsec les eut renvoïés tous deux. Il faloit sur l'étiquète du sac les mettre bors de Cour & de Procès. Mais trouvez-vous que le Conseil qu'on lui done soit bien juridique?

Il est bon de remarquer que Bèze & Bolsec ne plaident point ici l'un contre l'autre. Ce ne sont point les deux Tenans d'un Procès. Bèze dans la Vie de Calvin a fait conoitre Bolsec. Long-tems après celui-ci a écrit la Vie de Calvin, où il le déchire impitoïablement. Hors de Cour & de Procès, disent là dessus les Journalistes. Leur pensée est aparemment que ce que

^{*} Diction, Critique, Art. Bertelier, Remarque G.

FEVRIER 1745. 139

Béze a dit de désavantageux de Bolsec. doit faire la compensation du Mal que Bolsec a dit de Calvin.

Mr. Baile a prouvé avec la dernière évidence dans son Dictionaire, que jamais imposture ne sut plus insoutenable que celle de Bolsec contre Calvin, qui a fait tant de chemin, & qui pendant cent Ans a été l'Anecdote savorite des Controversisses & des Missionaires. Mr. Baile a donc demontré que Bollec est un infame Calomniateur, dont la Mémoire doit être détessée de tous les honêtes gens. Et après avoir vû la force des preuves qu'aporte Mr. Baile, on nous dit troidement qu'il devoit se contenter de mettre Beze & Bolsec hors de Cour & de Procès; c'est-à-dire qu'il ne devoit pas faire conoitre si ouvertement l'infamie de ce Calomniateur, qu'il faloit tirer le rideau sur son crime, en un mot traiter également l'Innocent & le Coupable. Dieu nous garde vous & moi, Monsieur, si nous avions été calomniez à peu près come Calvin le fut par Bollec, d'avoir à faire, pour la réparation de nôtre honeur, à des luges ou à des Arbitres come ceux ci. L'Imposteur qui nous auroit noircis, en seroit quite pour être renvoïé bors de Cour & de Procès. Le plus surprenant n'est pas quo l'on ait doné à Mr. Baile ses instructions pour trancher de cette manière; le plus ad-

admirable c'est ce qu'on ajoute que par là

il évitera la partialite.

Il est clair que les Journalistes ont trop ménagé un Calomniateur, qui ne mérite que l'indignation publique. Il est bon d'oposer à ce ton adouer la manière dont d'autres Religieux ont parlé de Bolsec. Vous trouverez dans la Vie de Mr. Baile une Lettre remarquable sur ce sujet. Elle est du P. Souri Religieux de Fontevraut. Il écrivit à l'Auteur du Dictionaire, pour le remercier de ce qu'il avoit sait regarder come sort suspect le Conte que l'on sait de Robert d'Arbriselles.

" Je me sens, lui dit-il, la même équité " pour vos Réformateurs. Je n'ai jamais " goûté ni les exagérations, ni les impos-" tures des faux zèlez; encore moins les " hardiesses de Bolsec, Auteur plein de " ressentiment, quelque tenté qu'on puisse " être de croire ce qu'on a dit de scan-

, daleux de vôtre Patriarche.

Voila une fage leçon pour nos Journalistes, mais dont Mr. l'Evêque de Marseille auroit, pour le moins, autant besoin qu'eux. Le hazard vient de faire tomber entre mes mains le Mandement que publia ce Prélat, à l'ocasion du Jubilé de la Résormation célébré à Genève le 21. Août 1735. C'est un Ouvrage de Controverse de plus de cent

Pages

Pages in 4to. Nos Réformateurs y font traitez de la maniere la plus indigne. Nous avons été bleffez de voir dans le Journal de Trévoux, Béze mis à côté de Bolsec come deux Auteurs qui doivent aller de pair; Mais voici bien autre chose. Cet Evéque s'est déchainé contre Béze de la manière la plus furieuse. Persone n'ignore, dit-il, quelles furent les mœurs de Théodore de Béze. Ses Poësses, pleines des maximes & des transports de la plus honteuse & de la plus brutale débauche, déposent contre ce prétendu Evangeliste de la nouvelle Secte. On n'a pas oublié sa fuite précipitée, qui le garantit du suplice du feu *. Voila Béze chargé du même crime que Bollec avoit imputé à Calvin. Je savois bien que Maimbourg qui avoit lâché le pié sur cette Calomnie contre le Réformateur de Genève, l'avoit sait valoir contre Béze. Selon lui c'étoit un Corrupteur de Femmes & de jeunes Garçons. Après avoir disculpé le prémier, de ce crime abominable, il en charge fon Successeur, avec les traits les plus malins & les plus odieux; & le tout sur une expression équivoque dans un petit Poëme du Juvenalia de Béze. On

* Instruction Pastorale de Monseig, l'evèque de Marfeille, adressee aux Nouveaux Convertis de son Diocèse. pour les prevenir contre deux Sermons imprimez à Genève, sur le Jubilé de la Réformation. Pag. 37.

On peut voir coment Mr. Jurieu relança ce Galomniateur dans son Apologie pour les Réformateurs*. Il raporte toute entière la petite Pièce de Bèze, que les Ennemis avoient empoisonée. Il fait voir clairement que les paroles que l'on interpretoit d'une manière si afreule, ne sont que l'expression innocente de l'amitié de Bèze pour son cher Audebert, avec qui il avoit etudié à Orléans.

On n'auroit pas crû qu'après cela persone revint à la charge. Cependant voilà un Evêque, qui depuis moins de dix ans, déchire la mémoire de Bèze avec la même fureur que l'avoit fait Maimbourg. Je ne serois pas surpris que quelque petit Missionaire, sans pudeur, eut repris ces Armes usées, & que les honétes Gens n'osent plus emploier depuis long-tems. Mais ce qui surprend, c'est qu'un Prélat, qui doit avoir quelque chose à perdre du côté de l'honeur, n'ait pas senti combien il se comettoit, en adoptant ces ésroïables calomnies. On peut dire que sa réputation y est plus intéressée que celle de Beze. Mais ce trait affortit le reste du Mandement, où la passion, pour ne pas dire la fureur, con-tre les Réformez, se soutient d'un bout à l'autre. Je croi, Monsieur, qu'on a bien fait

fait de ne pas répondre à ce violent Ecrit. On y voit tant d'emportement & un zèle si fougueux, que par cela même il porte son correctif.

Vous avez vû ce qu'a dit le Pére Souri de la calomnie de Bolsec contre Calvin. Voici encore un Religieux qui va faire l'Apologie de Bèze. Vous la trouverez dans l'Eloge d'Audebert, Elû d'Orleans, Home de merite, dittingué par ses Talens & par ses Emplois, à qui le Pére Nicéron a doné une place parmi ses Homes Illustres.

ž

" Une Epigramme de Théodore de Bèze, dit-il, De sua in Candidum & Audebertum benevolentia, qui se trouve parmi les Poësses de sa jeunesse, a fourni ocasion a quelques Controversistes, du caractère de ceux qui croient doner plus de poids à leurs raisons, en décriant le plus qu'ils peuvent, ceux contre qui ils écrivent, a fourni dis-je, ocasion d'a-cuser Bèze d'un crime abominable à l'égard d'Audebert, en donant des interprètations malignes aux expressions d'a-mitié & de tendresse qu'il y avoit sait entrer. Mais ils n'ont pas sait résexion que le mérite & la probité d'Audebert, reconues de tout le monde, ôtoient toute vraisemblance à cette acusation, & suissoit

pour

.,, pour faire l'Apologie de l'un & de , l'autre à cet égard, come l'ont montré or ceux qui ont pris leur détenfe. *
Quel contrasse que de voir des Réfigieux

doner ainst des leçons de moderation à des Prélats, que leur rang devroit engager à être à cet égard en exemple aux autres! Le P. Souri en condamnant les impostures des faux zèlez, dans leurs Ouvrages de Controverse, shit une forte correction au Cardinal de-Richelieu lui même. Il est vrai que c'est long tems après sa mort. & qu'il n'étoit plus en état d'en profiter. Mais ce n'est pas la même chose de la sage lecon du P. Niceron, qui sut imprimée peu de tems avant le Mandement, & par confequent qui rend encore plus atroce la Ca-Lonnie contre Béze. Je suis &c.

Lausanne le 1. Février 1745.

* Nicecon , Homes illustres , T. XXIV. p. 85.



AUX EDITEURS.

A Pocasion d'une Lettre atribuée à Mr. Rousseau contre les Francs - Massons.

Messieurs,

SI rien ne m'avoit frapé dans l'entreprise de l'Auteur de la Lettre de Mr. Rousseau à Mr. D. C. *, que la témérité de parler d'une Societé qu'on ne conoit point, & de prendre pour débiter la plus mauvaise Déclamation, le Nom d'un Home célèbre, dont le langage, le génie, la force, la legéreté, l'urbanité de Stile, & la fine & perçante Critique, ne sauroient être imitées, que par un Goût, un Esprit, & un Cœur come le sien; je ne vous aurois jamais demandé, en faveur d'une de mes Productions, la grace que vous avez acordée à la Pièce suposée, de lui doner une place dans vôtre Journal. Un Franc - Maçon, convaincu que la méditation des sublimes Mistères de leur Science, l'élevera à l'Ordre des Parfaits, n'a garde d'emploïer des momens précieux, à relever des Ridicules, & à arracher un Mal-

Inserée dans le Journal Helvet. de Nov. 1744.

Malque, qui n'a pas le plus petit trait de la Persone qu'il doit réprésenter. Je n'au-rois donc point pris la Plume contre cette palpable imposture; je me serois contenté de mettre tout en œuvre pour en décou-vrir l'Auteur; non dans la vué de l'exposer à l'ignominie publique, dont la fraude dévoilée ne manque point d'être chargée; mais pour lui faire sentir l'énormité de sa faute, l'engager à s'en repentir, & le ra-mener à l'Equité, c'est-à-dire à la Vénération duë aux Francs-Maçons. Nos Regles nous imposent l'obligation d'un tel procédé à l'égard même de ceux qui nous ont ofen-fé le plus sensiblement. Nous remplissons ce Devoir avec un empressement que n'égale pas celui du plus zèlé Missionaire à faire des Prosélites. Je vous laisse donc à juger, si je ne serois pas parvenu à conoitre cet Imposteur, soit par mes diligences, soit par celle des Fréres que nous avons dans toutes les Comunions de la Chrétienté, dans les plus éminentes Places, come dans les Conditions les plus hors de la vue des Homes; dans les Cloîtres les plus étroitement grillés; dans les Hermitages les plus reculés du Monde; dans les Conseils des. Rois, des Princes, & des Républiques; dans les Académies, les Comunautés, les. Corps de Mêtiers, les Coteries; dans les Vil-

FEVRIER 1745. Villes, les Bourgs, les Villages, les Hameaux & les Familles de l'Europe entiere, & de toutes les autres parties de l'Univers, où il a passé des Européens; sur Mer, & sous Terre même, dans les Mines les plus profondes. Echaperoit il quelque chose aux recherches d'un zèle qui a de pareilles Corespondances par tout où il y a des Hommes? Qu'est ce qui pouroit demeurer caché à des Gens à qui l'observation inviolable du Secret, sur laquelle on doit compter, permet à la prudence la plus défiante, de confier les cho es les plus facrées, sans la moindre apréhension, je ne dirai pas, qu'ils vous trahissent, jamais Franc Maçon n'en fut capable depuis le moment de sa reception dans l'Ordre,) mais qu'ils tombent seulement dans la plus legere indiscrètion? Enfin, que ne decouvriroient pas des Gens liés entre eux par le Vœu le plus respectable, & par l'interêt le plus cher, (celui de la réputation,) à préterer toû-jours l'avantage de leur Corps à celui de

tout autre, & celui de chacun des Individus, aux interêts de tout Etranger? Nous

faines idées de ce qu'elle demande. Elles nous aprennent, à subordoner, com- il K 2 con-

faisons profession de pratiquer toutes les Vertus de la Morale naturelle, & particuliérement la Charité: Mais nous avons de

convient, tous ses Préceptes à celui qui nous recomande à nous mêmes. Aucun de nos Fréres ne sauroit donc croire que la Charité lui permette de céler un Home, que le bien de la Societé, à qui toute rélation de sang, d'amitié, & de dépendance doit être immolée, veut que l'on fasse conoitre.

Dès qu'il auroit été découvert, les préjugés vulgaires, que l'ignorance de nos Mistères a fait naitre chez lui, come parmi le Peuple, & tous ceux dont l'Âme n'est pas plus élevée, auroient été dissipés. Pour lui procurer cet avantage, il n'auroit falu d'autre peine que celle de le déterminer à suplier d'être admis dans l'Ordre. Un petit détail de ses atraits, & des prérogatives qu'il confère, lui gagne tous les Cœurs, qui ont la moindre ambition, ou feulement un peu de curiosité. L'un ou l'autre de ces principes nous les livrent, sans qu'il soit nénessaire: de leur présenter des motifs plus nobles, qu'on leur indique pourtant en général, mais qui ne sont dévelopés avec soin qu'aux Génies distingués, & d'une élevation qui les mette à portée de nos grands Missères. Aïant pris pour modèle depuis sa naissance une Societé dont les progrès, la multiplication prodigieuse, & la puissance respectable dans tout l'Univers,

étonent, & remplissent d'admiration les plus prévenus contr'elle, parce que le profond secret qu'elle garde, leur cache les moïens de son agrandissement continuel, quoi qu'insensible: Nous voïons par nos Conquêtes, non moins étonantes dans leur rapidité, & leur étendue, que nous n'avons qu'à vouloir nous rendre aussi formidables qu'elle pour le devenir ésectivement en peu de tems. Elle seule étoit canable de l'apercevoir, par la conformité capable de l'apercevoir, par la conformité de quelques unes de nos Maximes avec les siennes. Elle l'a vû dès que nous nous somes montrés hors de l'Isle fortunée où réside nôtre Général & son Conseil Suprème. Aussi ne pouvant sousrir de Concurrente, elle nous a déclaré la Guerre. Mais quand elle déploieroit toutes ses forces contre nous, nous en triompherons toûjours, par-ce qu'elle ne pénétrera jamais les Corrections essentielles que nous avons faites à ses Plans. Quoi qu'il en soit, le témeraire Auteur de la Lettre dont il s'agit, n'auroit pas plûtôt eu une place parmi nous, n'eut ce été que de celles du plus bas Ordre, qu'é-clairé par les vives lumières dont on l'auroit illuminé, & touché par les parhétique-ment graves Exhortations du Président de la Loge où on l'eut admis, il auroit conu toute l'étendue de sa saute, en auroit sait l'aveu K a

l'aveu sincère, & promis sous son Vœu de n'y jamais retomber. Cette humiliation, & la promesse dont-il l'auroit acompagnée, auroient fait ensevelir sa témerité dans un éternel oubli. & la Protection de l'Ordre lui auroit ouvert une source intarissable d'a-

vantages les plus précieux.

yantages les plus precieux.

Mais, Messeurs, ce ménagement, que j'aurois eu pour lui, s'il n'eut été coupable que d'une suposition dont le ridicule l'eut assés puni, m'est interdit, par l'atentat pour l'éxécution duquel il a pris le Masque.

Nôtre indulgence doit avoir des bornes.

Elle passe au Public les mauvaises plassanteries par lesquelles il voudroit faire envisager come de puériles Amusemens nos Majestueuses Céremonies, dont les admirables fignifications missiques ne sauroient être aperçuës par de foibles yeux tels que les siens. Nous passons aux Femmes piquées des sages précautions sans lesquelles nous n'aurions jamais eu de secret, les coups de bec qu'elles nous donent pour s'en venger Tout cela ne porte aucune ateinte à nôtre sûrete, parce qu'il ne touche point a nôtre caractère, & ne mérite pas l'atention du Gouvernement. Mais doner de sinistres infinuations, capables de nous rendre méprifables, odieux & sufpects dans tout Etat, est une si mauvaise Action.

Action, que couvrant d'une juste infamie ceux qui la comettent, elle leur ferme pour jamais la porte de nôtre Societé, où nul Vicieux n'est admis. Ne pouvant donc recevoir parmi nous le téméraire Auteur de la Lettre suposée de Mr. Rousseu, nous ne pouvons ni le corriger, ni nous procurer la réparation solemnelle qu'il nous eut suite, en pous supliant de l'u agrèger. Nous faite, en nous supliant de l'y agrèger. Nous ne saurions non plus, sans negliger la ré-putation de l'Ordre, nous dispenser d'ésa-cer, come il est aisé de le faire, les impressions que cette Lettre, quelques pi-toïables qu'en soïent les raisonemens, pou-roit saire sur des Esprits soibles. C'est bien le prémier Ecrit où la Societé

ait été directement ataquée. Mais ce ne font pas les prémiers coups qu'on lui ait porté. Ce ne sont pas même les plus dan-gereux. Elle en essure depuis que ses pro-grès ont éclaté, & tous les jours, de tout autrement propres à arrêter ces progrès, & à l'éteindre s'il étoit possible, dans plufieurs Etats. On fème dans le Public, on glisse aux oreilles des Magistrats, & des Ministres de la Réligion, des soupçons auxquels leurs Devoirs & leurs Interêts doivent fixer leur atention. Quelque secrètement & à demi mot que cela se fasse, nous en somes d'abord informés, & savons

les Coupables. Mais le moien d'y rémédier? Ils sont en trop grand nombre; puisque quiconque n'est pas pour nous, est contre nous. Il faudroit donc recevoir dans nôtre Societé tous les Homes qui n'en sont pas Mem-bies. D'un côté, ses Règles ne le permettroient point, le nombre des Vicieux surpassant trop celui des Gens de bien. Nous ne pourions plus dire, come nous le disons avec justice, le plus grand nombre donant le nom au petit, que nôtre Societé n'est composée que d'honêtes Gens: D'un autre côte, suposé qu'en consideration de l'avan-tage qui lui en reviendroit, elle voulut bien se relâcher de sa sévérité à cet égard, elle embrasseroit alors tous les Homes du Monde, deviendroit par là, la Societé universelle du Genre - Humain Masculin, perdroit ainsi toutes les prérogatives qu'ont ses Membres par dessus les Etrangers, & avec elles tout le fruit de son Institution.

Ce moien étant impratiquable, il ne nous reste que celui de nous faire conoitre autant qu'il nous est permis par cette Institution. S'il convenoit d'avoir le moindre doute sur l'exquise prudence de toutes nos Loges, je serois tenté de croire que quelqu'unes de celles qui ont de bones Plumes, n'auroit pas mal fait de se charger plûtôt de doner ce Portrait fidèle. Nous

ne nous verrions peut-être pas dans la nécessité de le faire aujourd'hui, & nous en
aurions été quites à bien moins de fraix,
avant que les ataques se fussent si fort diversisées & multipliées. Quand une sois
les préventions sont prises, il n'est plus
facile de désabuser le Public, trop dissipé
pour examiner, trop peu judicieux pour
apercevoir d'un coup d'œil le faux qu'on
lui présente, trop désiant pour embrasser
un Bien voilé, trop amusé par la Satire
pour ne pas la recevoir avec empressement,
trop curieux de savoir tout ce dont on lui
fait mistère, pour ne point être charmé de
voir lancer des traits, qu'il croit qui forceront à mettre tout au jour. ront à mettre tout au jour.

ront à mettre tout au jour.

Il n'est plus facile quand une sois les Princes & les Magistrats ont pris des soupçons sur nôtre compte, de les saire revenir des craintes dont on les a remplis, sur de chimeriques possibilités, des insidences que nôtre Societé pourroit avoir quelque jour dans leurs Etats. Il n'est pas facile sur tout d'ésacer ces impressions de l'Esprit du plus grand nombre des Membres des Conseils des Républiques, dès qu'une sois on les a persuadés; Que dans les Gouvernemens Aristocratiques, & Démocratiques, où tout se décide & se consère à la pluralité des sufrages, l'on ne peut tolerer une Societé dont les Membres (on#

sont lies entr'eux par des nœuds sacrés, qu'ils respectent come tels, sans qu'ils veuillent dire que négativement, quel est leur but, leur objet, leur signal, ni l'étendue de leurs engage-mens: Qu'elle n'y sauroit du moins causer aucun bien, qui ne soit surpasse par les dangers auxquels elle expose la Constitution de l'Etat, la distribution des Emplois, & l'administration de la Justice: Que de telles liaisons secrètes, ne peuvent que jetter dans l'Esprit de ceux qui n'y entrent pis, des soupcons qu'on s'en sert, ou s'en servira tôt ou tard, pour former des Cabales Es des Partis, contre lesquels il est necessaire de se prémisuir par d'autres associations capables de balancer leur pouvoir : Que les jalousies, les baines, les déstances, l'émulation, qu'excitent entre des Concitoiens de tous les Ordres, de pareilles Conféderations, dont on ignore l'objet, & ne voit point l'utilité, sont les plus pernicieuses semences de division qui puissent être répandues dans une République, dont la tranquilité & la sureté ne se conservent que par la Concorde des Individus: Que suposé que des propositions tendantes à former des Partis fussent rejettées par tous les Mem-bres de l'Assemblée où elles auroient été jettées dans le discours, il y a lieu de douter si le téméraire seroit déséré au Magistrat, car puisque nombre de Francs-Maçons prétendent qu'ils ne seroient point obliges de déclarer le secret de la FranFranche - Maçonerie à leur Souverain, qui leur ordoneroit de le faire; & celu parce que la découverte de ce secret, pouroit exposer l'Ordre à quelque désagrement, n'est il pas naturel de présumer qu'au moins ceux qui sont dans ces idées, ne se croiroient point obligés de déferer un de leur Freres; la découverte d'une telle entreprise, & la peine qui la suivroit, ne pouvant que faire tomber sur l'Ordre des soupçons desavantageux.

Les Francs-Maçons seroient ils, dit on encore, la seule Societé qui n'ait jamais été trompée, en recevant des Membres qui s'en sont montrés indignes? A moins qu'ils ne l'atribuent le privilège, dont la Societé des Apôtres même n'a pas été révetue, coment répondront ils qu'il ne se trouvera jamais parmi eux, d'Esprit assez ambitieux, assez entreprenant, assez brouillon, ou assez mutin, pour ne glisser jamais rien dans ses fréquens Entretiens avec des Freres, dans ses fréquens Entretiens avec des Freres, ou dans les Harangues qui se font aux Loges, de propre à indisposer contre le Gouvernement, ma gré les Regles de l'Ordre, qui désendent d'en parler? Et s'il voit que ses insimuations ne sont pas d'abord sévérement réprintées, ne les chargera t'il pas davantage? Ne travailleratil pas à diminuer la répugnance à les entendre, de ceux des Fréres qui l'auront marquée? Le penchant que cette qualité done pour tous ceux qui la portent, ne lui aidera-t'il pas d'autant

tant plus eficacement, à amener ces scrupuleuxe à ses idées, qu'il les leur réprésentera come les inspirations d'un zèle généreux pour le bien de la Patrie? Qu'on joigne au succès de cet artifice, la persuasion que quelque ouverture qu'il sasse ensuite, le secret lui sera gardé, quand même on n'entreroit point dans ses desseins, es qu'ainsi il n'a point à craindre le sort dont l'atente est le seul frein des Brouillons.

N'y a t'il pas là plus de considerations qu'il n'en faut pour déterminer ceux qui sont au Timon du Gouvernement, à prendre la résolution d'interdire une Societé, qu'ils s'imaginent qui donera lieu tôt où tard à l'ôter de leurs mains, ou de celles de leurs Descendans. Résolution qui sera d'autant plus promte & plus ferme, que le Gouvernement aprochera davantage de l'Aristocratie. L'Exemple de deux Républiques, qui, surprises par de semblables raisonemens, ont fait fermer pour jamais les Loges que nous y avions établies, ne nous aprend que trop ce que nous devons craindre ailleurs.

Les infinuations que nos Ennerais donent contre nous aux Magistrats, ne sont pas les seules qu'ils mettent en œuvre. Ils conoissent trop bien le pouvoir du Clergé dans toutes les Comunions, pour négliger

de

de lui faire apuïer leur zèle aparent, de toute la serveur, & la puissance de l'Eglise. Nous recevons des Fréres, de toutes les Réligions indiféremment. Tous ont éga-lement droit & part a nôtre Protection, à nôtre Afection fraternelle, & à nos Libéralités dans leurs besoins. Les Domestiques de la Foine font point, parmi nous, une Classe privilégiee entre les Sujets à qui nous distribüons nos faveurs. Jamais ce titre ne fut décisif pour ceux à qui il convient: On ne doit pas même le citer. Cette dépréocupation sans exemple dans toutes les autres Societés, & seule capable de rétablir tous les Homes dans les Droits qu'ils tiennent les uns à l'égard des autres, de leur origine comune, & que l'Esprit Sectaire auroit éteinte par tout, & pour jamais, si nous ne les eussions pas conservés au Genre-Humain; cette dépréocupation, dis-je, d'autant plus digne d'admiration, qu'elle ne peut s'aquerir que par la plus noble Victoire sur les plus anciens & les plus forts des préjugés, est précisément tournée contre nous, de la façon la plus propre à nous rendre le plus odieux à l'Eglise.

Toutes les Comunions Chrétiennes, dit - on aux Dépositaires de l'Autorité de chaque Eglise, reconoissent au moins quelque droit de

préserence en saveur de leurs Membres, par dessus les Etrangers. Elles marquent, par la diserence des soins qu'elles prennent des uns Es des autres dans l'ocasion, que leur prémier Es principal Devoir, est de rendre à la Verite, principal Devoir, est de rendre à la Verite, I bom se d'une atention distinguée pour ceux qui la respectent, en se déclarant pour elle. Pendant que toutes les Sectes qui lui sont les plus contraires lui païent néanmoins ce juste Tribut, en le portant au Mensonge qu'elles prennent pour elle, les Francs-Maçons le lui resusent. Quand ce resus ne marqueroit que de l'indisérence sur ce qui la concerne, où ne porteroient pis les Conjectures sur les instinences qu'une pareille indisérence peut avoir par raport à l'Eglise dominante? Après ces géneralités qui alarment le zèle, l'on ne manque point d'entrer dans des details qui sont trembler pour l'Autorité, le Credit, les Richesses, & les Douceurs dont jouit le Clergé, tant pour l'Autorité, le Credit, les Micheles, & les Douceurs dont jouit le Clergé, tant que cette Eglise est dominante; mais qui diminuent à proportion qu'elle perd de ses prérogatives. Ces quatre mots, L'Eglise est en danger sont sinonimes, à l'oreille du Clergé de toutes les Comunions, à l'Ad arma milites des Romains: Tout prend les Armas des Romains: mes à ces Sons. A quelles Armes, à quels Ennemis ne nous livre t'on pas en nous suscitant celui là? S'il est une fois en Campagne, nôtre ruine est certaine. Plus d'une

d'une course qu'il a déja fait faire en divers endroits sur nos Terres, ne nous laissent pas ignorer les intentions & les préparatifs. Peut-être même ne serions nous plus, si les circonstances de l'Europe lui avoient permis d'emprunter le Bras seculier, ocupé à detendre des Interêts plus chers aux Princes que les fiens. Nous mettant dans la Classe des Hérétiques, il ne nous traite pas autrement, dans la crainte que des actes d'hossilité ne causassent de trop grands em-baras, & peut être une diversion de Forces, nécessaires ailleurs; il demeure dans l'maction aparente, nous laisse gagner en sécurité quelque peu de terrein; mais il se pourvoit en même tems de tout ce qu'il lui faut, pour fondre sur nous avec avantage, des que la Paix aura mis les Princes en liberté de lui prêter leurs forces.

Je crois que si jamais Societé en danger, a dû profiter d'une bonace, pour travailler à détourner l'Orage qui la imenace; celle des Francs-Maçons a dû le faire aujourd'hui, ne pouvant espérer de circonstance plus favorable. J'ai donc résolu de me consacrer à ce travail, & de remplir si exactement la tache que je me prescris, qu'il ne soit plus nécessaire d'y revenir. Voila pourquoi j'embrasse dans cette tâche, tout ce qui a été publie, ou dit contre l'Insti-

PInstitution de la Franche - Maçonerie. Et come il s'entfaut bien que ses Ennemis aïent encore fait paroître en Public tout ce qu'ils font de Conjectures & de Pronostics sur son chapitre, je veux les prévenir, met-tre au jour toutes leurs idées, & faire voir par là jusques où les emporte l'ignorance & l'injustice dans laquelle elle les jette. C'est afin qu'ils ne m'acusent point d'avoir passe sous silence les plus forts de leurs Argumens, pour m'atacher aux plus foibles, que je leur anonce mon dessein. Qu'ils m'adressent par la même voïe dont je me sers pour le leur faire favoir, tout ce qu'ils pensent tur nôtre compte; ils verront ma bone foi, & rien ne demeurant sans ré-ponse, le Public sera informé come il faut l'être pour qu'on puisse prononcer équitablement.

On sent bien que je compte sur le secours de mes Confréres. Le moïen qu'une seule Plume pût tenir tête à tant d'Antagonistes, dont les Ataques sont trés diféremment dirigées? Les Politiques seuls ocuperoient une Armée entière d'Ecrivains, par les diférentes Objections que fournit à chacun de ces Adversaires la Constitution particulière du Gouvernement sous lequel il vit, & pour lequel il craint. Ce n'est guère aussi que de cette même Constitution bien FEVRIER 1745. 161

bien consultée, qu'on tirera de justes Réponses, qui montreront que ces craintes sont de pures terreurs paniques. Il est donc important que les Frères, que nous avons dans chaque Etat, me mettent en main ces

Réponfes. Je les atens de leur zèle.

L'Apologie ne peut que devenir une Piéce asses étendüe. Mais partagée en Articles, ils pouront entrer successivement dans le Journal Suisse, sans ocuper plus de place châque Mois, que vôtre Plan ne le permet. Je me flate donc, Me Sieurs qu'équitables come vous l'avés toûjours été jufqu'ici, en donant également au Public les Écrits des deux Parties, vous recevrés de même ceux que je vous adresserai, mais le fuis &c. And real 1 to 2M

A la Carrière, le 20 Janv. de l'An environ 2344 de l'Ere des Francs-Macons

LEFRERE TRUELLE





LA GUERRE

IDILLE.

feral je apeller dans la paisible tdylle Beliene & le Dien des Combats? Pourrai - je d'un Esprit tranquile, Retracer ces afreux debats . Qui changent en Deserts plus d'un Pais fertile? Loin de ces lugubres Objets -illi Qui touchent l'Ame la plus dure . Je puis fur de rians sujets User des craions toujours prets A peindre leurs apas ; mais helas! la Nature M'atendrie fur les maux qu'en cent endroits divers Reffent triftement l'Univers. Et tandis que je vois les flames de la Guerre Desoler tant de Lieux ci-devant fortunes, N'admirerai-je pas qu'en cette heureuse Terre Au plus profond repos jufqu'ici deftines

Si proche des Infortunés.

Nous ignorions encor les maux qu'elle sait faire à
Car malgré le récit qui souvent fait frémir,

Les savoir, n'est pas les sentir.

De tant de Malheureux qu'immole la Fortune,

Dans ces Champs converts de Guerriers,

Le bruit, l'éloignement déguisant l'infortune, Ne laisse voir que des Lauriers.

Un brillant nuage de Gloire

Envelope si bien tout ce qu'ont d'odieux,

Des faits que leur audace a placé dans l'Histoire,

Qu'on n'en sent que le merveilleux.

L'Hu-

L'Humanité se tait, où parle la Victoire; Helas! lui reste-il encor quelque crédit, Dans un Siècle guerrier qui fait tout son Martire? On ne l'écoute plus, le Fer brille, & l'on dit

C'est une Femme qui soupire.

Quoi donc! Sur d'aveugles fureurs

Qui plongent dans le deuil des milliers de Familles

Je n'oterai verfer des pleurs?

Ces Champs, où d'heureux Laboureurs
Voioient l'Or des Mosssons tomber sous leur Faucille,
Seront jonchés de Morts? Ces Lieux jadis si beaux
Veiront soullier de Sang seur émail, leur verdure.

Le liquide Argent des Ruisseaux,
Ne sera plus qu'une Onde impute,
Et moi, je n'oserai, touché de tant de Maux
Mêler mes viss régrets à leur plaintif murinure?
Le Saipètre brulant écarte les Zéphirs,
On ne voit plus d'Oiseaux que de foncée augure,

Et l'on m'interdit les soupiss? Laissons au Mulhenreux le seul bien qui lus reste, Celui de regrater le Bien qu'il a perdu.

Goût barbare, que je détefte! Piége crûel par la Gloire tendu, Ambitieur Orgueil, si souvent confondu,

Quand cesser ton ravage suneste?

Et vous ROIS, qui jadis, doux Pasteurs des Humains,
Faisiés de leur Repos vos plus chéres délices,
Contens d'en être aimés, craignans d'en être crains,

Ne faifans la Guerre qu'aux vices: Quand vos Gardes étoient vos Bienfaits, vos Vertus, Que de nôfre Bonheur découloient vos Richesses,

. Nos Cœurs étant vos Forteresses, Vous possédiés ces Cœurs, vous en faloit-il plus? L'Etat le plus petit vosoit son sein passible,

Tant que vous n'aspiriés à rien, Goûter plus de Repos, jouir de plus de bien, Que cet Empire vaste, & que ce Roi Terrible

164 Journal Helvetique

Qui pour se rendre plus puissant
Porte un Fer meurtrier de limite en limite,
Prodigue le Sang innocent,
Et prend le nom cruel d'avidé Conquèrant,

Pour celui de Pére qu'il quite.

Bientôt de projets en prejets, Il vole & s'enyvient de chimères guerrières Ses Champs ne seront plus que d'incultes Guèrets,

Ses villes d'afreux Cimetières;
11 aquiert des Etats, mais il perd des Sujets.
Je sai qu'un vrai Héros jamais ne tirannise,
Mais d'un sier Conquerant l'Arbitraire Pouvoir
Rarement aussi s'humanise,

Et croiroit s'abaifler, lors qu'il familiarife.

Avec la règle & le devoirvous que la Gloire élève à ces honeurs suprèmes, Dont la Victoire altiére acompagne les pas, Maitre de vos desirs, vous surmontant vous mêmes,

Règnés, mais ne dominés pas.
Prodigues de Tréfors, prodigues de la Vie,
Que pourrés vous répondre au Mairre Souverain
Sur le perfide abus, sur l'usage inhumain
Du grand Dépot qu'il vous confie?

S'il vous a fait Puissans, C'est pour nous rendre heureux.
Combléde ses Biensaits, un Cœur noble, un Cœur tendre
Devroit se plaire à les répandre,

Epargner des Sujets, vous exposer pour eux:

O Rols, pour mériter nôtre Encens & nos vœux,
Rendés nous cette Paix qui se fait tant atendre,
Ne saites plus de Malheureux.

0000000000000000000

IMITATION

De ce Vers Latin pris pour Dévise, par une Célébre Academie de Musique.

UT RElevet MIsera FAta SOLitique LAbores SIleant.

U Tile & charmante Harmonie
RElève nos Cœurs abatus,
Miracle de l'Oreille & de l'humain Génie,
FAvorable au Repos, favorable aux Vertus.
SOLide & passager agrément de la Vie,
LA Paix à tes Acords seroit toûjours unie
\$1 nos seupirs, des Rois pouvoient être enténdus.



REPONSE

A la Lettre que Mr. X. avoit écrit à l'Auteur des Dificultés sur la Définition de l'Ame Journ, de Juill, 1744, p. 81.

Monsieur,

Ous ne pouvés pas ignorer ce que je pense de la Lettre a laquelle je me propose de répondre aujourd'hui: Vous savés qu'elle a fait naitre en moi une haute estime pour son Auteur, quoi qu'il me sût encore parsaitement inconu. Cette estime sut aussi-tôt acompagnée du desir de le conoitre, & d'entrer avec lui dans des rélations d'Amitie, le donai essort à ce desir, dans le lournal d'Octobre passé, pag. 386. Enfin je me félicite avec transport du succès de cette démarche.

Je présume que vous aves lû, Monsieur, la Lettre que m'a écrite un Anonime Genevois, dans le Journ. de Décemb. pag. 530. Je lui suis réellement obligé des Instructions qu'il me done; j'espère de lui en tèmoigner directement ma réconoissance. En atendant, je lui done cette preuve de ma

FEE VERTER ITTASE IGT

déférence à les Observations, c'est que la sme. est le motif qui m'engage à déveloper l'idée que l'ai de la Solution que vous aves

doné de mes Dificultés.

Je reconois d'abord que vôtre Solution m'a conduit à celle que j'ai fait succèder, & que sans celle là, il est vraisemblable que je n'aurois pas aperçù celle-ci. J'ajoute que vôtre Lettre auroit véritablement prèvenu la 1re que j'ai eu l'honeur d'adresser à Mr. Duvoisin, si vous aviez daigné lui doner un peu plus d'étendue. Je me plains de ce que la brieveté a eu pour vous trop d'atraits, & de ce qu'elle a dérobé au Public, & à mon petit Individu en particulier, des lumiéres qu'il ne tenoit qu'à vous, Monsieur, de répandre. Après cela, ne m'est-il pas permis de me décharger un peu le Cœur contr'elle? Cependant ne vous imaginés pas que le mal que j'en dirai, me fasse perdre de vuë le bien qu'elle a laissé parvenir julqu'à moi. Mais enfrons en matiére.

Je m'assure que vous regardés, avec de trés grands Philosophes, le Sillogisme come le moien infaillible de distinguer par tout la Vérité, Medium Veritatis dijudicando. Il m'est donc permis de rèduire en Sillogismes la Solution dont je fais l'Analise. Maj. Toute Désinition exacte & légitime doit dissinguer son L. A. Dé-

Défini, non seulement de tout autre Etre conu, mais encore de tout autre Etre possible. J'admets avec vous, Monsieur, cette Propofition.

(La Définition de l'Ame humaine, que l'Auteur des Dificultés propose come complette, aux yeux de la droite Raison, est celle ci : L'Ame bumaine est un Etre simple, doüt d'un Entendement & d'une Volonté limites, p. 598. du Journ. de juin). Min. Or cette Définition (distingue peut-être son Défini de tout autre Etre conu) mais elle ne le distingue par de tout autre Etre possible: Donc cette Definition n'est pas complette aux yeux de la droite Raison.

(Or les Dificultés sur l'Ame humaine, suposant que cette Définition est complette, tombein dès la même).

J'ai déja reconu la Vérité de la Maj. Je reconois aussi celle de la Min. Je l'ai mêthe établie dans ma 1re Lettre à Mr Dume établie dans ma tre Lettre à Mr Du-voisin, pag. 376. & 77. Cependant, com-me elle n'est pas évidente par elle même, elle a besoin de preuves: Aussi vous en aves avancé: Mais c'est précisement dans l'ex-position de ces Preuves, que la Brieveté s'est venue placer mal à propos: Elle a des atraits, la fripone, & quelques sois elle dupe les meilleurs yeux. Franchement, s'aime mieux sa Rivale, la Prolixité. Si celle-

ci n'a pas autant de graces, si elle a même de visibles désauts, elle entend au moins mieux mes interêts. Voïés, Monsieur, si je ne dois pas l'aimer, elle m'auroit co-muniqué toutes vos lumières, & nous aurions de vous plus que ces paroles, Or per-fone n'oseroit soutenir, je pense, qu'un Philoso-phe qui ne consulteroit que les lumières de la Raison, trouvât quelque contradiction dans l'existence d'Intelligences finies.

Dans cette citation, j'ai profité des Avis que me done une de vos Lettres, par-ticulières, c'est-à-dire que j'ai retranché le ne, & le degagée de toute Matière, qu'on lit dans l'Original imprimé.

Je conviens que ces Paroles emportent l'absolue possibilité d'Intelligences enies; car tout ce qui n'implique pas contra iction est possible, mais elles n'emportent pas la possibilité d'Intelligences finies, diférentes de l'Ame humaine : Cette diference n'y est pas seulement exprimée : Cependant elle fait une partie essentielle de la Mineure qu'il faut établir: Il n'y a qu'à la lire pour s'en con-vaincre, & je l'ai prouvé dans ma Ire Lettre, p. 375 Čeci est d'ailleurs sensible, car posons la possibilité de l'existence d'Intelligences finies, rien n'empêchera de les placer dans une même catégorie avec l'Ame humaine, à moins qu'on ne les supole diferentes de l'Ame hu-

humaine: Or les paroles citées, n'emportent nullement cette diférence.

J'avoué qu'il est facile de la supléer: Il n'y a qu'a ajouter ces mots: ,, Or Persone, n'oseroit soutenir, je pense, qu'un Phi-, losophe qui ne consulteroit que les lu-" miéres de la Raison trouvât quelque " contradiction dans l'existence des Intel-» ligences finies, diférentes de l'Ame bu-, maine.

Cependant, en ajoutant même cette diférence, je ne conviens pas encore que la Mineure du Sillog. soit suffamment établie; car pour établir la possibilité de l'existence d'Intelligences finies, il ne sufit pas de remarquer que l'Idée de cette existence ne renseame aucune contradiction.

J'avouë que cela sufiroit, s'il ne s'agissoit que d'établir la possibilité absoluë de l'existence de ces Intelligences; dans ce cas, il sufiroit de considérer cette idée abstractivement, & indépendamment de toutes circonstances; & si elle ne rensermoit aucune contradiction, on pourroit conclure qu'elle est absolument possible.

Mais il faut aller plus loin, lors qu'il s'agit d'établir sa possibilite bypothétique. On est alors tenu d'envisager, rélativement aux circonstances; & si par la combinaison des circonstances, on n'y trouve aucune contradiction, on peut conclure qu'elle est

poffible.

Or la possibilité de l'existence d'Intelligences finies, diférentes de l'Ame humaine, est, dans nôtre Question, non une Possibilité absolûe; mais une Possibilité hipothétique. Voici pourquoi. J'envisage le Monde come une suite, ou un Sistème des Etres finis, tant simultanes que successifs, lies entr'eux, ou dépendans les uns des autres; & j'admets la fameuse Définition que Mr. Wolf en done, en ces mots, Mundus est series entium sinitorum, tam simultaneorum, quam successivorum, inter se connexorum. De cette Définition, je réduis cette conséquence immédiate, Le Monde embrasse tous les Etres, qui ont été, qui sont, & qui seront. Il est évident que le Créateur est excepté. Dès là il est évident, que cette proposition, l'éxistence d'Intell'gences sinies discrentes de l'Ame bumaine, est possible, revient précisément à celle ci: Il est possible que des Intelligences sinies, diférentes de l'Ame bumaine, sassent partie de ce Monde

Or qui ne voit que cette possibilité est, non pas absolüe; mais bypothètique, c'est-àdire, rélative au Monde, dont son objet est suposé faire partie, parce qu'en éset, cet objet ne peut exister, qu'il ne sasse partie de l'Univers, vû que l'Univers n'est autre chose

chose que la liaison ou la dépendance de tous les Etres sinis? Cela posé, il est évident, que pour établir la possibilité de l'existence d'Intelligences sinies, diférentes de l'Ame bumaine, il saut combiner l'idée de ces Intelligences avec le Monde dans lequel on souhaite de les introduire.

C'est aussi ce que j'ai essaié de faire, dans le Journal d'Oct. passé; & ce qui a doné ocasion a l'Anonime Genevois, de m'acufer d'être insensible à la beauté de la brievete: Peut être que je mérite cette acu-fation; au moins est il certain que la brievete ne me touche pas, à beaucoup près autant qu'elle paroit toucher, & vous, Monsieur, & le Savant Genevois. C'est ce que je reconois sans peine: Car, par exem-ple, j'aurois pû vous épargner une Page ou deux de raisonemens par un seul exemple, dont nonobstant, vous ne serés pas quitte, Monsieur, je veux parler d'une Monquitte, Monsieur, je veux parier d'une Mon-tre, quoi que je n'entende guères l'Horlo-gerie: On nous dit que cette Machine ne ressemble pas mal au Monde même. Je ne conois pas l'époque de l'inven-vention de l'Aiguille qui désigne les Minu-tes; je m'imagine cependant qu'elle n'est pas sort ancienne, & qu'on s'est contenté assés long, tems d'avoir une Aiguille à heure. Le Machiniste qui lui inventa une Compa-gne, dût regarder celle ci come possible:

Posons qu'il eut voulu en démontrer la possibilité. Je ne crois pas que sa Démonstration eut été complette & satisfaisante, fi, se bornant à considerer l'Aiguille indice des Minutes, d'une manière abstraite & indépendante des autres parties de la Montre, il eut observé que l'Idée de cette Aiguille n'implique aucune contradiction, & eut conclu, que l'existence de cette Aiguille est possible. Nôtre Machiniste auroit du, ce me semble, combiner entr'elle les parties de la Montre, & après cette combinaison, faire voir, qu'il est possible d'y insérer une Aiguille indice des Minutes.

Il auroit donc dû envisager l'idée de cette Aiguille, hypothetiquement; & relativement

aux circonstances.

J'ai déja eu ocasion de faire ici usage d'une des Lettres particulières dont vous m'avés honoré, Monsieur. Permettés moi de la rapeller encore, & de m'atacher en de la rapeller encore, & de m'atacher en particulier à l'explication de ce que j'entens par la Gloire de Diea, & par une Volonté limitée. J'ai employè la 1re de ces exprefions dans le Journal d'Oct. pag. 374. & la 2de dans celui de Juill. pag. 598. Les éclaircissemens que vous me demandés, & ceux qu'ont exigé quelques autres Personnes, me persuadent que bien loin d'avoir été prolixe sur ces deux Articles, j'ai doné dans le désaut oposé. Je dois donc tâcher de ré-

réparer cette faute, en dévelopant ce que je n'avois fait qu'indiquer. Et d'abord, je vais essaire de prouver, que la Gloire de Dieu, combinée avec la Sagesse de cet Etre suprème, influe très ésicacément sur cette Proposition de la pag. 375. Toutes les Planettes qui roulent dans l'Immensité, sont couvertes d'Habitans, admis, some nous, au magnisque Spectacle de la Nature, & capables de comprendre les Instructions qu'elle done aux Intelligences, sur les Persections du Créateur.

Je prens cette expression la Gloire de Dieu, dans le sens que lui donent ordinairement les Philosophes & les Théologiens: Ils la définissent, l'Assemblage des Perfections Divines, entant qu'elles sont couves à la Créature raisonable. Je ne rechercherai pas, si cette Desinition est inséparable du Désini dans tous les Auteurs qui en ont traité, & en particulier dans les Livres sacrés. Il me sufit que le sens que je lui done est usité, & d'ailleurs reçû dans nos Egtises.

Elles considérent la Gloire de Dieu rélativement à la conoissance que les Créatures Intelligentes ont des Perfections Divines. C'est ainsi qu'elles disent, que Dieu révéle ou manifeste sa Gloire, lors que Dieu révélé, médiatement ou immédiatement ses Adorables Perfections, soit à la Créature Intelligente

en général, soit à l'Home en particulier. C'est ainsi encore qu'elles afirment, que l'Home avance la Gloire de Dieu, lors que l'Home prouve par ses actions, qu'il est convaincu & pénétré des Souveraines Persections de l'Etre Suprème. C'est ainsi ensin, qu'elles acusent l'Home, d'obscurcir & de deshonorer la Gloire de Dieu, lors que les actions de l'Home ont pour motifs, des Idées injurieuses à Dieu & à ses Atributs. Tous les Pécheurs d'Habitude se trouvent dans ce funeste cas.

Il est évident par toutes ces saçons de parler ordinaires dans la Philosophie, & dans la Théologie, soit Dogmatique, soit Morale; il est évident, dis-je, que la Gloire de Dieu emporte une rélation à la conoissance que les Intelligences créées peuvent avoir des Persettiens Divines, mande la consiste des

De cette verité, je déduis ces deux Propositions, 1°. La Gloire de Dieu est plus
grande à proportion du nombre des Créatures
raisonables, qui conoissent les Perfections Divines & qui en sont pénétrées. 2°. La Gloire de
Dieu sera infinie, si un nombre infini de Créatures reconoissent les Perfections de leur Créateur. Et vice versa, lci qui ne voit qu'il
n'y a qu'à transporter ce nombre Infini de
Créatures Intelligentes dans les Planètes de
la Pluralité des Mondes, & qu'on posera

176 JOURNAL HELVETIOUE en même tems l'Infinité de la Gloire de Dieu?

l'ajoute, que l'Infinité de cette Gloire, c'est à dire, la plus Grande Gloire de Dieu. est l'unique but que cet Etre Suprème s'est proposé dans la Création du Monde, & qu'il se propose encore dans sa Conservation & dans fon Gouvernement.

Cette Proposition a été solidement démontrée par plusieurs Philosophes, & entr'antres par le lumineux Mr. Wolf, qui l'a traitée, à sa manière, dans sa Théologie Na-. turelle.

Elle est d'ailleurs reconuë par nos Théo2 logiens, come une vérité-tres expressement. révélée dans nos Livres Saints, & dès la même , essentielle au Sistème de notre Foi. C'est, pourquoi ils l'ont desendue avec beaucoup de force contre les Sophismes de Mr. Baile.

Je pourrois donc me dispenser d'insérer ici la démonstration de cette vérité; mais de peur qu'on ne m'acuse d'acorder mon afsentiment, à une Proposition qui n'a pas un souverain degré d'évidence, je soumets avec plais sir les fondemens de mon assentiment à vôtes judicieux examen. Je les exprime ainsi-

1º. Dieu s'est proposé un but dans la Creation de l'Univers. On ne peut contester, cette Proposition, sans choquer de front un des plus glorieux Atributs de l'Etre Suprème, je veux dire, Sa Sagesse. Car la 1re note caractéristique de la Sagesse emporte, que l'Agent Sage propose un but à ses Actions. Or la Creation de l'Univers est une Action de la Divinité. Je pourrois ici faire valoir encore le Principe de la Raison suffante.

2°. Ce but que Dieu s'est proposé dans la Création de l'Univers ne peut pas se trouver dans l'Univers lui-même. Car l'Univers est le moien que Dieu a choisi pour ateindre son but, per ipsam hypothesin. Or qui ne sait que le moien doit être ditérent du but ?

3. Si le but de la Création ne se trouve pas dans l'Univers créé, il faudra le chercher hors de l'Univers. Cela est évident.

4. Il faudra donc le chercher dans Dieu même. Ceci n'est pas moins évident, parce qu'entre le Créateur & la Créature, il n'y a

point de milieu.

s. Le Créateur auroit il eu en vue d'aquerir par la Création, quelque réalité, quelque Perfection, qui eut manqué jusques là à lon Essence? Mais qui ne voit que l'assimative de cette Question, iroit à l'absurde & au blasphématoire? Car qui ne sait, que l'Etre Souverainement Parsait est dès la même parfaitement sussissant à lui-même, & absolument indépendant de tout-ce qui existe & qui peut exister hors de lui?

M

6. Si donc l'Etre Suprème n'a pas tiré du néant l'immense Univers pour aquerir quelque Perfection qu'il n'eut pas encore, puis qu'il est d'ailleurs établi qu'il a eu un but, Parag. 1. ; il est évident que ce but ne peut être que la Manifestation des Perfections que le Dieu Bienheureux posséde de toute Eternité. En éfet, il n'y a point de milieu: Il faut de toute nécessité que le Créateur ait eu en vue, ou d'aquerir par la Création quelque Perfection qui manquât jusques là à son Essence, ou de manisesser les Persections de cette Essence elle même aux Intelligences qu'il alloit tirer du néant.

Mais je viens de prouver, Parag, précéd, que le 1er est impossible & blasphématoire;

il faut donc absolument poser le 2d.

7. Les Perfections Divines, connes par les Creatures raisonables, constituent ce que les Philosophes & les Théologiens apellent,

la Gloire de Dieu. 8. Or en prouvant, que la Manifesta-tion, ou Révelation des Perfections Divines aux Intelligences créées, est le but de la Création, il est évident que j'ai prouvé par la même, Que la Gloire de Dien est le but que cet Etre Suprème s'est proposé, en amenant à l'existence le Monde dont nous faisons partie. Car cette Vérité est précisément ce que je devois démontrer, on 19,1189

FEVRIER 174501 379

tration, une 2 de puisée dans la Bonté de Dieu. En éfet, il n'y a qu'à s'atacher un peu à l'idée de cet Atribut Divin, pour découvrir la conexion nécessaire qu'elle a avec cette Proposition, La Gloire de Dieu est le but de la Création de l'Univers.

Mais sa certitude même empêche d'étaller toutes les preuves sur lesquelles elle est apuïée. Cette certitude semble même me reprocher que je me suis trop étendu à l'établir. Aussi je me hâte de la combiner avec la Notion de la Sagesse Divine.

Je ne m'arrêterai pas à démontrer que Dieu est un Etre souverainement Sage: Ce brillant Atribut de la Divinité est trop évidemment renfermé dans l'Idée de l'Etre Tout Parfait. Je me bornerai a developer la Notion de la Sagesse. Je dis donc qu'elle emporte, 10. Que l'Agent lage prépose à ses Actions un but excellent, c'est-à-dire, convenable à sa Nature. 2. Qu'il choisit les moiens les plus propres à ateindre ce but. 3. &c. Je m'arrête au 2d. caractère de la Sagesse, parce qu'il me sufit : En efet, il est démontré, 1. Que Dieu s'est proposé un but dans la Creation de l'Univers & 2°. Que ce but est sa Gloire & même sa plus grande Gloire. Je puis donc conclure, qu'en créant le Monde, Dieu a emploie le ale W ... 920. Meta. . Welf

moien le plus propre à ateindre infailliblement fon but, & a remplir fes vues dans toute leur étendue, parce, d'un côté, que cette Conclusion entre effentiellement dans la Notion de la Sagesse; & que de l'autre, Dieu est un Etre souverainement Sage *.

Cela posé, je rapelle ce que j'ai établi plus haut, je veux dire, que la Gloire de Dieu est plus ou moins grande, a proportion qu'est plus ou moins grand le nombre des Intelligences qui reconoissent avec convic-tion les Persections du Créateur. Si donc la plus grande Gloire de Dieu est le but de la Création, il est démontré que la Sagesse du Créateur a tiré du néant un nombre innombrable d'Intelligences, capables de s'élever à la conoissance de ses Persections.

La Théologie Naturelle nous aprend, que le moien naturel d'arriver à la Notion des Perfections Divines, c'est la contemplation de PUnivers, Car les Choses Invisibles de Dieu, s'y voient come à Pail, depuis la Création du Monde, étant considerées dans ses Ouvrages, Roin. I. 20. Or puis qu'un nombre in-Liogora the a iff each I

Won poteft concipi major & perfection fapientia, qua certo & vià breviffina, ad eundem ducunt, & quibus finem ex affe confequi datur; finoque particulares ommes ite fibl invicem fubordinantur, ut remoliorum media fint propiores, & omnes tandem fimul medium finis ultimi. Parag. 920, Metaph. Wolf.

FEYRIER IN45. FIST. nombrable d'Intelligences doivent s'élever à l'adoration des Atributs Divins il faut que des Intelligences soient en position cour. venable à les destination, c'est, à dire, que les Places qu'elles ocupent dans le Monde doivent être propres à la contemplation de ce même Monde dont elles font parties Après tous ces Eclaircissemens, il s'agit de savoir 1. Si les Planestes de nôtre Système. Saldire sont convertes d'Habitans, admis comes nous, au magnifique Spectacle de la Nature: S capables de comprendre les Instructions qu'elle done aux Intelligences sur les Perfections du Créateur. Il s'agit encore, de savoir, 2056 de semblables Planettes, & de semblables Habitans roulent autour de chacune des

Je n'hésite pas de prononcer l'assematique. & ce que j'ai fait précéder m'y conduit nécessairement & évidenment.

Etoiles, soit celles que nous aperceyons

soit celles qui nous échapent.

Elle reçoit un nouveau jour, lors que je la compare avec cet Ancien Aphorisme. Deus & Natura nil facit frustrà, Diau ne fait zien en vain, Il me paroit aussi incontestable, qu'est incontestable la Sagesse de Dieu même, de laquelle il découle immédiatement: Car nous agissons en vain, 1. Lors que nous ne préposons aucun but à nos Actions; 2. Ou lors que nous emploions M 2

182 JOURNAL MELVETIOUS

des moiens peu propres à nous conduire au but proposé. Or l'un & l'autre sont directement oposés aux deux grands caractères de la Sagesse. Cependant, il me paroit évident, qu'en niant la Pluralité des Mondes habités, on choque de front l'Axiome, Deus nil facit frastrà.

Ce conflit deviendra plus palpable, si on fixe un moment sa vue sur le Firma.

ment, & fi on ajoute le Cui bone des An-

Mais pourquoi in arrêter à déveloper avec tant d'étendue un Argument, de la force duquel vous ne doutés pas, Monsieur? Vois ci les motifs de mon procédé: 1. Deux persones peuvent convenir d'une Vérité; & diferer cependant dans le choix des preuves sur le squelles cette Vérité estrapuiée; elles peuvent encore diferer dans la manière de concevoir les mêmesipreuves : Or je sai que vous admertes, Monsieur, la Conclusion que j'ai tache d'établir : Et eu égard aux Prémisses d'où je l'ai déduite , je fuis bien aife de les soumettre à votre examen. 2. J'ai déja eu l'honneur de vous dire ; que quelques Personnes m'ont acufe d'avoir fait entrer dans la Solution de mes Dificultés, un Principe à peu pres chi-mérique, ou au moins, bien éloigné de la certitude: Des la, j'ai crû qu'il étoit de

Qu'il me soit encore permis idiajouter; que la pluralité des Mondis babisés me paiont avoir une rélation affés etroite avec môtre Ste. Réligion Car melle nous done une Idée plus relevée de la Majesté Divino, & une notion plus distincte de cette Barole d'un grand Prophète (Ef. Chap. XI. 15.) Voile les Nations stat. (aux yeux de l'Eternel) come une goute qui tembe Esm. Saux & elles sont-réputées come la chienue pouffitre d'une Belance. 22 Cette Hipothèle peutrionflamer nôtreizèle A& sous faire éntrerraivec conviction, adads BEforit due Roi Prophètes dors que s'adnessant à Dieus il lui parle ainsi: Eternel; mètre Seignieur s que son Name est magnifique, par stoute du Tèrre, wie que tel a mis sa Majefte au deften des Cioux La Quand je regarde tes Cieux , l'ouamagende tes doigns, la Laine & les Bruiles que tu as arrangles; je dis mulieft te quichel Home ; que ta te Souvientes de lui , & dul Fils de l'Homme que tu le vifiteis [Pl. 8.] @ Etermel, que tes œuvres sont magnifiques & Wes, pete-sees solt merveilleusement presondes [RI. 92.] Ta Science les trop merveilleuse pour moit elle oft fi baut élevée que fer ner fautrois y desin-dre, [Pl. 1239.] 3. Enfuil cette Hipothèle peut nous aider éficatement à convevoir - l'Iramémité de la Chaulté de Dieu en Jélis-Christs C'est ce que alacun peta aperce-voir d'un prémier compadent. . 2 54 am I

ralité des Mondes dubités étend son Influenralité des Mondes dubités étend son Influence, jusques sur la célèbre Question, de la permission du mal. Mais une discussion de cette Nature m'emporteroit trop loin: Je dois plûtôt mê hâter d'arriver au 2. Eclairenssoment que je dois à vôtre demande, Monsieur, & à celle de quelques autres Persones.

H-s'agir du sens de cette expression, une Volonté limitée: Je l'ai faite entror dans la Définition de l'Ame humaine : le conviens d'abord qu'elle est un peu extraordinaire; elle est rélative auce que la précède, c. à. d. à l'Entendement; ou éset, je considére la Volonté come dependante de l'Entende-ment; & dès qu'on pose un Entendement limité ou fini, je tiens qu'on pose en même terns un Volonté limitée ou finie. Pajeute que l'ai opolé la lincipation de l'Entendement & de la Volosté de l'Ame humaines à l'Illimitation · de l'Entendement & de la Volonté de l'Etre Suprame . (Voiés les Journ. des Juin, pag. 597.). Or en afirmant que la Volonté Divine alt illimitée ou infinie, j'aftenie que la Volonté Divine est me Acte Unique, & · nullement une Faculté susceptible de plusieurs Actes successis: Je dois done par - la reison des contraires, afirmer, qu'une Ve-· louté limitée est, mon un Acte Unique, mais une Faculté qui s'exençapan plusieurs Actes sucessifs. Coci

Ceci découle immédiatement de la notion de l'Etre Infini: Je regarde l'Etre Infini come un Etre qui possede actuellementtoutes les réalités qui sont compossibles en Lui. Je regarde au contraire l'Etre fini ou limité, come un Etre qui est Susceptible de plusieurs modifications successives, parce qu'il ne possede pas actuellement tout ce qu'il peut recevoir. Dicitur Ens Infinitum cui oninia simul actu influit, que in es possibilia funt, Par. 109. Metaph. Wolf.

j'ai l'honneur d'être avec une haute con-

sidération, & un sincère atachement.

. MONSIEUR,

A BONVILLAND le Votre tres humble & tres 21. Janv. 1745. obeifant Serviteur.

singer : .. . C. B. Du Voisin. 26 minute of the or Similar Is sm. t

19 iun cui est ... ing Fall commercia O.O.

rein on a letter eig ig 'en deus ie

M. S. M. S. X 1 2 1 22 in 1:2-



NOUVELLES DE LITERATURE ET DES BEAUX ARTS.

GENEVE.

A U défaut de Nouvelles Litéraires, en voici quelques unes qui regardent les Beaux Arts. Mr. Jean Dassier célèbre Graveur de nôtre Ville, vient de faire la Médaille de la Reine de Hongrie. If y a parfaitement réussi, & quoi qu'il ne soit plus à la fleur de l'âge, cette Médaille ne le cède à aucun de les autres Ouvrages. Le Revers est une Minerve avec ces mots, ET MENTE ET ARMIS. La Tête est fort belle, & trés ressemblante. Elle a été copiée sur un bon Portrait sait depuis peu d'après Nature. Il est de la main de Mr. Liotard, habile Peintre en Miniature de nôtre Ville.

Mr. Liotard a un Frère à Paris, qui est aussi un excellent Dessinateur, mais qui s'est tourné du côté de la Gravure. On a déja divers beaux Ouvrages de lui. Il travaille actuellement à doner au Public la Vie de St. Bruno, d'après les précieux Tableaux que les Curieux admirent dans le petit Cloître des Chartreux de Paris. Mr. LioLiotard tra a'lle conjointément avec Mr. Soubeiran, aussi Génevois, & dont le Burin est sort estimé des Conoisseurs. Nous avons vû trois ou quatre Estampes de cetté Histoire, qui promettent beaucoup. Ils ont comencé par l'Histoire, ou plûtôt par la Fable du Chanoine danné, & ils pousseront

julqu'à la mort de St. Bruno.

Ce dermer Tableau du farneux Le Sueur est celui que les Experts estiment le plus. Ils'disent qu'il est traîté d'une manière sa-vante, tant pour la noble disposition des Figures, que pour les diserentes expressions des Réligieux qui regardent leur Père expirer. L'un lève les yeux & les mains au Ciel, come pour le suivre en Esprit. Il y en a qui baissent la tête & qui se prosterment contre terre. Mais ce que l'on trouve dass ce Tableau de traité avec une entente admirable, c'est la lumière d'une Lampe qui est répandue sur tous les Corps d'une mamère toute fingulière, & qui fait un ésté merveilleux.

Quelque tems après la mort de Le Sueur, qui moucut âgé seulement de 38. Ans, quelques Persones garérent & désigurérent quelques uns de ses Tableaux. Pour sauver les autres, on sut obligé de les couvrir de Volets. On atribue cette insame action à la jasousie de quelque Peintre. Voici ce

que Mr. de Voltaire a dit là dessus dans son Discours contre l'Envie;

Quelle étoit vôtre erreur, ô vous Peintres Vulgaires, Vous Rivaux clandestins, dont les mains téméraires Dans le Cloitte où BRUNO semble encore respirer, Par une la che envie ont pû désignrer Du Zeuxis des François les Savantes Peintures? L'honeur de son Pinceau s'acrût par vos snjures: Ces lambeaux déchirez en sont plus précieux, Ces traits en sont plus beaux, & vous plus odieux.

En 1730. les Chartreux de Lion eurent le bonheur de découvrir où avoient passé les Esquisses de ces beaux Tableaux; & de les aquérir. Ce sont des Morceaux précieux à conserver dans leur Maison,

On travaille à Augibourg à un beau Recueil d'Estampes, qui réprésenteront les plus habiles Peintres & Sculpteurs. On nous a fait demander le Portrait de Mr. Arland, célèbre Peintre en Miniature de nôtre Ville, pour le faire graver & lui doner place dans ce Recueil. Il mourut au Mois de Mai 1743. & au Mois de Juin suivant. on vit son Eloge historique dans le Journal Helvetique. On nous a envoie cette Estampe d'Augsbourg. Nous l'avons trouvée fort belle & fort ressemblante. Il est vrai que nous avions envoié un excellent Original du fameux de Largilière, qui avoit répréfenté Mr. Arland peignant sa Leda & on l'a bien copié.

Puis que j'en suis sur les habiles Peintres de nôtre Ville, je n'en dois pas oublier un qui s'est allé établir à Londres depuis quelque tems. C'est un jeune Home d'une de nos meilleures Familles. Il avoit comencé à étudier en Droit, & sa destination naturelle étoit de penser aux Emplois de la Magistrature. Mais sa passion pour la Peinture a été si forte qu'elle a fait taire toutes les autres. Il s'est perfectioné à Paris & ensuite en Italie. Il peint également à l'huile ou en pastel: Mais cette dernière manière est devenue plus à la mode, & on la trouve plus avantageule pour la fraicheur des Carnations. Il est fort emploié en Angleterre pour cette sorte de Portraits.

Voila un nombre assez considérable de Génevois, qui se distinguent dans la Peinture ou dans la Gravure. Il est vrai que pour l'ordinaire, dès qu'ils ont aquis un certain degré d'habileté, ils quitent leur Patrie. Il leur saut un plus grand Théatre pour déploier leurs Talens. Cependant nôtre Ville n'est pas dépourvue de bons Peintres. Nous en avons qui résident & qui travaillent avec

fuccès

B A L E.

Le second Tome du Suplement an Dictionaire de Moreri, Edition de Bâle,

étant achieve, la Veuve du Sr. Jean Christ prie les Souscrivans de faire retirer leurs Exemplaires, en païant Cinq Florins valeur d'Empire pour le III. Tome, qui s'imprime actuellement. Ce dernier fera achevé beaucoup plus promtement que ceux qui l'ont précedé, l'Auteur aïant fini entiérement sa Collection, & trois Presses roulant continuellement sur cet Ouvrage. Le Second Volume, qui se délivre présentement renferme environ douze Feuilles plus que le prémier. Les Souscrivans voient par là qu'on leur tient beaucoup au delà de ce qu'on leur avoit promis. L'Ouvrade ce qu'on leur avoit promis. L'Ouvrage est trés bien exécute. Les deux Tomes qui ont parû renferment diverses choses curieuses & interessantes, & l'on y corrige les Fautes qui s'étoient glissées dans le Corps du Dictionaire. Ceux qui n'auront pas souscrit pendant le cours de l'impression ne doivent point espérer d'obtenir cet Ouvrage au prix de la Souscription, si tant est qu'il en reste encore alors quelques Exemplaires. quelques Exemplaires.

NEUCHATEL

IL a parû depuis peu en cette! Ville sun 80. d'environ 150. pages, intitulé: Sermons sur divers Textes de l'Etriture Sainte, FEVRIER 1745." 191
par J. P. C. S****** Ministre du St.
Evangile. Il est dédié à LLEE les Seigneurs Bourguemaitres & Sénateurs de
la Ville & République de ZURICH. Ces
Sermons sont très pathétiques; il y règne
beaucoup d'Onction & de Pieté, & ils
peuvent contribüer ésicacément à l'Edisication de ceux qui ont leur Salut à
cœur.

N nous a fait conoitre de divers Endroits, que l'on souhaiteroit que M. VERNET, Pasteur & Prosesseur en Théologie à Genève, dona au Public la Contnuation de son excellent Ouvrage sur la Vérité de la Religion Chrétienne, tiré du Latin de Mr. Tunnettin, dont les prémiéres Parties ont reçû de tous les Conoisseurs, les aplaudissemens & les eloges qu'elles méritent a si juste titre. On seroit très fâché que la Modestie de l'Auteur pût lui cacher les railons fortes & pressantes qui doivent l'engager à publier incessamment la Suite d'un Ouvrage si utile à l'Eglise; & des Persones pieuses & zèlées conjurent Messieurs ses Collègues, par le Canal de nôtre Journal, de vouloir bien les lui faire sentir, & le déterminer à une publication si avantageuse à toutes les Comunions Chrétiennes.

Le

E Publici souhaiteroit d'avoir la suite de l'Histoire Romaine d'Echard, dont on n'a vû ici que les XII. prémiers Volumes. Les Souscrivans s'atendoient que cette Histoire seroit poussée jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs ; Epoque par laquelle cet Ouvrage doit naturellement finir.

quene co		ບຸ			•		
,	T	A	В	L	E.	-	
T Xplica	tion de	ce q	ue St	. Pa	ul dit	du V.	
Con	nander	ment	dan	s ∫01	a Epitr	e aux	
- Enkelses	ns.						99
Remarauc	s far s	un E	(trai	t don	ė par.le.	s Jour-	
nalistes	de Ti	révou	oc, d	es Le	ttres c	le Cal-	
vin à	laque	es de	Bou	rgogi	ne.		118
Lettre de	, Frér	e Tr	uelle	aux	Edites	ers, à	
l'ocafio	n d'u	ne I	ettre	e atı	ribuee	à Mr	•
			les F	ranc.	r-Maço	ns.	145
La Guer	re , Ia	lille.					162
Insitation	dun	Ver.	s Lat	in.			165
Réponse a	le l'A	uteu	r des	Dif	cultés	jur la	ļ
			Ame	à	la Le	ttre de	}
Monfu	ur X.		~ 6	,	_	4.	166
Nonvelle	s Lités	raires	ල්	des	Beaux	Arts.	186

ERRATA de Janvier 1745. PAg. 55. Lig. 15. Qui ne sont pas inconus, lises qui ne vous sont pas inconus.

Pag. 60. lig. 9. felon ces loix', lisez, felon les loix.

Pag. 63. lig, 19. Phenanus lifes Rhenanus.